

RAPPORT ANNUEL 2023

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC

La CILE fut constituée en vertu de l'arrêté royal du 12 février 1913 et par acte passé le 27 décembre de la même année. La CILE est une intercommunale pure qui associe 27 communes essentiellement sur les arrondissements de Liège et Huy-Waremme, la Province de Liège, la SWDE, l'A.I.D.E. et INTRADEL. Elle est soumise au régime juridique organisé dans par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. La CILE exerce une mission de service public et, à ce titre, est une personne morale de droit public. Elle a adopté la forme d'une société coopérative.

La CILE a pour objet social la production et la distribution d'eau potable.

Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et, la dernière fois, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023 (Publication aux Annexes du Moniteur belge du 26 décembre 2023).

+ logo FSC



RAPPORT ANNUEL 2023

Rapport annuel présenté le 20 juin 2024

à l'Assemblée générale ordinaire des Associés

110è exercice social

Table des matières

Chiffres clefs 2023 6

I. LA GOUVERNANCE 7

1. Administrations associées et parts souscrites 7
2. Composition des organes de gestion et de contrôle 9
3. Fonctionnement des organes de gestion 11
4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 11
5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023 11
6. Ordres du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2023 11

II. Rapports et comptes annuels 12

1. Rapport annuel du Comité de rémunération 12
2. Liste des adjudicataires 28
3. Organigramme au 31/12/2023 34
4. Rapport spécifique sur les prises de participations 35
5. Rapport du contrôleur aux comptes 36
6. Comptes annuels 40

Chiffres clefs 2023

Production d'eau/an : 26.166.408 m³
Hesbaye – 14.601.761 m³
Néblon – 10.303.186 m³
Captages locaux - 1.261.461 m³

Achat d'eau/an : 11.792.100 m³
SWDE – 8.582.520 m³
Vivaqua – 3.206.889 m³
Autres (iden) – 2.691 m³

Echantillons/an – 11.960

Chiffres d'affaires – 138.635.885€
Investissements production – 610.310€
Investissements distribution – 29.376.914€

Effectif : 401 agents
Hommes - 297
Femmes – 104
Employé(e)s – 214
Ouvriers – 187

Patrimoine :
Km adduction – 330 (avec les galeries et les aqueducs)
Km distribution - 3379
Ouvrages d'art – 273

Distribution d'eau
Population desservie – 565.363
Nombre de compteurs – 269.427
Consommation moyenne – 41,07m³/an/habitant
Communes desservies : 24

Nos plus gros consommateurs :

Hôpitaux et centres d'accueil
Edel
Belourthe
La Lorraine
KLK Tensachem
Knauf
AB INBEV

I. LA GOUVERNANCE

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) est une intercommunale pure constituée sous forme de société coopérative.

Elle a pour objet social la production et la distribution d'eau.

Les associés de la CILE sont la Province de Liège, 27 communes des arrondissements de Liège et Huy-Waremme, 2 intercommunales (A.I.D.E et INTRADEL), ainsi que la SWDE.

Par sa nature publique, son objet social et sa forme juridique, la CILE est soumise aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux dispositions du Code des Sociétés et Associations.

1. Administrations associées et parts souscrites

Situation au 31/12/2023

Capital "A" (Production – 1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
ANS	6.496,00	1.624.000,00	416.262,76	1.207.737,24
ANTHISNES	687,00	171.750,00	158.347,29	13.402,71
AWANS	962,00	240.500,00	61.644,82	178.855,18
BEYNE-HEUSAY	1.380,00	345.000,00	88.430,19	256.569,81
BLEGNY	4.875,00	1.218.750,00	326.210,33	892.539,67
CHAUDFONTAINE	2.716,00	679.000,00	189.844,10	489.155,90
COMBLAIN-AU-PONT	969,00	242.250,00	62.093,39	180.156,61
DISON	1,00	250,00	64,08	185,92
ESNEUX	1.520,00	380.000,00	97.401,38	282.598,62
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	372,00	93.000,00	23.837,71	69.162,29
FLEMALLE	10.023,00	2.505.750,00	1.601.730,45	904.019,55
FLERON	2.851,00	712.750,00	262.225,41	450.524,59
GRACE-HOLLOGNE	2.580,00	645.000,00	300.070,40	344.929,60
HAMOIR	1.380,00	345.000,00	162.178,51	182.821,49
HERSTAL	6.559,00	1.639.750,00	540.506,20	1.099.243,80
HUY	3.177,00	794.250,00	693.516,99	100.733,01
KELMIS	2,00	500,00	128,16	371,84
LIEGE	47.500,00	11.875.000,00	3.043.793,17	8.831.206,83
MARCHIN	1.007,00	251.750,00	64.528,42	187.221,58
MODAVE	571,00	142.750,00	84.202,44	58.547,56
OUFFET	382,00	95.500,00	24.061,42	71.438,58
SAINT-NICOLAS	3.300,00	825.000,00	211.463,51	613.536,49
SERAING	12.533,00	3.133.250,00	935.458,34	2.197.791,66
STOUMONT	1,00	250,00	64,08	185,92
TINLOT	173,00	43.250,00	21.876,57	21.373,43

TROOZ	1.772,00	443.000,00	199.864,65	243.135,35
VISE	2.993,00	748.250,00	245.961,89	502.288,11
S.W.D.E.	1.462,00	365.500,00	93.684,74	271.815,26
Total	**118.244,00**	**29.561.000,00**	**9.909.451,40**	**19.651.548,60**

Capital "B1" (1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
Province de Liège	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00

Capital "B2" (1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
A.I.D.E.	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
INTRADEL	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00

Capital "C" (Distribution – 1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
ANS	17.927,00	4.481.750,00	1.499.362,84	2.982.387,16
ANTHISNES	3.950,00	987.500,00	355.743,35	631.756,65
AWANS	9.746,00	2.436.500,00	890.279,00	1.546.221,00
BEYNE-HEUSAY	6.070,00	1.517.500,00	545.013,70	972.486,30
BLEGNY	7.547,00	1.886.750,00	689.394,52	1.197.355,48
CHAUDFONTAINE	15.506,00	3.876.500,00	1.403.588,56	2.472.911,44
COMBLAIN-AU-PONT	7.937,00	1.984.250,00	672.744,53	1.311.505,47
ESNEUX	12.631,00	3.157.750,00	1.102.415,20	2.055.334,80
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	4.271,00	1.067.750,00	390.147,92	677.602,08
FLEMALLE	19.683,00	4.920.750,00	1.682.145,05	3.238.604,95
FLERON	13.988,00	3.497.000,00	1.269.825,41	2.227.174,59
GRACE-HOLLOGNE	14.383,00	3.595.750,00	1.280.573,23	2.315.176,77
HAMOIR	10.894,00	2.723.500,00	911.384,46	1.812.115,54

HERSTAL	22.046,00	5.511.500,00	1.820.662,89	3.690.837,11
HUY	29.833,00	7.458.250,00	2.638.624,76	4.819.625,24
LIEGE	80.202,00	20.050.500,00	7.165.936,58	12.884.563,42
MARCHIN	25.175,00	6.293.750,00	2.163.278,44	4.130.471,56
MODAVE	8.718,00	2.179.500,00	796.332,96	1.383.167,04
OUFFET	6.320,00	1.580.000,00	395.000,00	1.185.000,00
SAINT-NICOLAS	11.727,00	2.931.750,00	1.042.156,82	1.889.593,18
SERAING	35.985,00	8.996.250,00	3.199.894,52	5.796.355,48
TINLOT	3.102,00	775.500,00	214.559,12	560.940,88
TROOZ	7.816,00	1.954.000,00	713.972,15	1.240.027,85
VISE	18.200,00	4.550.000,00	1.580.210,78	2.969.789,22
Total	**393.657,00**	**98.414.250,00**	**34.423.246,79**	**63.991.003,21**

2. Composition des organes de gestion et de contrôle

Le Conseil d'administration

Président
M. Francis BEKAERT, Bourgmestre à Seraing (jusqu'au 20 mars 2023), Conseiller communal à Seraing.

Vice-Président
M. Thomas CIALONE, Président du Conseil communal et Conseiller communal à Ans

Administrateurs représentant les associés
Mme Sandra BELHOCINE, Echevine à Grâce-Hollogne
M. Marc CAPPA, Conseiller communal à Fléron
M. Ernur COLAK, Echevin à Visé
Mme Christel DELIEGE, Conseillère communale à Seraing
M. Samuel DE TOFFOL, Echevin à Awans
M. Francy DUPONT, Conseiller communal à Ans
M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial à Liège
Mme Annick GERARD, Conseillère communale à Herstal
M. Patrick LECERF, Bourgmestre à Hamoir
M. Jean-Louis LEFEBVRE, Bourgmestre ff à Herstal
M. Giuseppe MANIGLIA, Conseiller communal à Liège
M. Bernard MARLIER, Echevin à Esneux
M. Dominique PERRIN, Conseiller communal à Flémalle
M. Etienne VENDY, Conseiller communal à Trooz
M. André VRANCKEN, Conseiller communal à Awans
Mme Véronique WILLEMART, Conseillère communale à Liège

Observateurs
Mme Florence HERRY, Directrice générale de l'A.I.D.E.
M. Luc JOINE, Directeur général d'INTRADEL (jusqu'au 28 février 2023)
Mme Marie-Christine NOSSENT, Directrice générale d'INTRADEL (depuis le 1er mars 2023)
M. Eric VAN SEVENANT, Président du Comité de direction de la SWDE

Délégués représentant le personnel
M. Arnaud KNOPS, agent CILE, Délégué CGSP (jusqu'au 18 septembre 2023)
Mme Micheline VLEUGELS, agent CILE, Présidente de la délégation CGSP
Mme Sarah WARNEZ, agent CILE, Délégué CGSP (depuis le 19 septembre 2023)
M. Bernard WATRIN, agent CILE, Délégué CSC
M. Eric WUIDAR, agent CILE, Délégué CGSP

Le Bureau exécutif

Président
M. Francis BEKAERT, Président du Conseil d'administration

Vice-Président
M. Thomas CIALONE, Vice-Président du Conseil d'administration

Membres
M. Marc CAPPA, Administrateur
Mme Christel DELIEGE, Administrateur

Le Comité de rémunération

Président
M. Ernur COLAK

Membres
M. Patrick LECERF, Administrateur
M. Giuseppe MANIGLIA, Administrateur
M. Bernard MARLIER, Administrateur

Le Comité d'audit

Président
M. Jean-Louis LEFEBVRE

Membres
M. Francy DUPONT, Administrateur
M. Patrick LECERF, Administrateur
M. Guiseppe MANIGLIA, Administrateur
M. Dominique PERRIN, Administrateur

Le Contrôleur aux comptes
DELOITTE Réviseurs d'Entreprise SC

Le Directeur général
M. Marc GOFFIN, Directeur général ff (jusqu'au 31 août 2023)
Mme Ingrid GABRIEL, Directrice générale (depuis le 1er septembre 2023)
M. Julien MARECHAL, Directeur général adjoint (depuis le 1er septembre 2023)

3. Fonctionnement des organes de gestion

En 2023, le Conseil d'administration a siégé 19 fois, le Bureau exécutif s'est réuni à 23 reprises.

Le Comité d'audit s'est réuni à 2 reprises et le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois.

4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023

En raison des circonstances exceptionnelles connues par la SCRL Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (ci-après « la CILE »), au cours du dernier trimestre 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a autorisé la CILE à reporter l'Assemblée générale prévue en 2022, au cours du premier semestre 2023 et ce, afin d'y proposer l'approbation de la 2e évaluation du plan stratégique 2020-2022, ainsi que l'adoption du plan stratégique 2023-2025.

1) Plan stratégique 2020-2022 - 2e évaluation – Approbation ;
2) Plan stratégique 2023-2025 – Approbation ;
3) Lecture du procès-verbal – Approbation.

5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023

Le Conseil d'administration, en séance du 11 avril 2023, a arrêté comme suit l'ordre du jour :

1) Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations ;
2) Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD) - Approbation ;
3) Rapport du Contrôleur aux comptes ;
4) Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 - Approbation ;
5) Affectation du résultat 2022 – Approbation ;
6) Décharge aux Administrateurs – Approbation ;
7) Décharge au Contrôleur aux comptes – Approbation ;
8) Lecture du procès-verbal – Approbation.

6. Ordres du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2023

Le Conseil d'administration, en séance du 17 octobre 2023, a arrêté comme suit leur ordre du jour :

a) Assemblée générale ordinaire

1) Plan stratégique 2020-2022 - 3ème évaluation - Approbation
2) Ajustement budgétaire 2024 - Approbation
3) Cooptation d'un délégué du personnel - Approbation
4) Lecture du procès-verbal – Approbation

b) Assemblée générale extraordinaire

1) Modification de l'objet de la société - Rapport spécial du Conseil d'administration sur la modification de l'objet, de la finalité et des valeurs de la société en application de l'article 6:86 du Code des Sociétés et des Associations – Approbation
2) Modification des statuts : mise en concordance avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations et adaptations diverses – Approbation
3) Lecture du procès-verbal – Approbation

II. Rapports et comptes annuels

1. Rapport annuel du Comité de rémunération

1.1 Dispositions légales et décisions

1.1.1 Code de la Démocratie locale et de la décentralisation

1.1.1.1Comité de rémunération – obligations, art. L1523-17

§ 1 Le conseil d'administration constitue en son sein un comité de rémunération, composé au maximum de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle, de l'ensemble des conseils des communes, des provinces et des C.P.A.S. associés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du bureau exécutif.

Les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Par dérogation à l'article L1523-10, sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration adopte le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

1.1.1.2 Rétributions et avantages en nature - art. L5311-1

§ 1 Le présent article s'applique à l'exercice des mandats dérivés dans tout organe de gestion d'une personne morale ou d'une association de fait, sous réserve des règles particulières prévues à l'article L6434-1, par. 3 pour le titulaire de la fonction dirigeante locale.

Les mandats dérivés exercés au sein d'une régie autonome communale ou provinciale ou au sein d'une ASBL communale ou provinciale par le titulaire d'un mandat originaire exécutif sont exercés à titre gratuit.

§ 2 Un administrateur ne peut pas percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence ni d'avantage en nature. Sans préjudice de l'alinéa 3, il perçoit un seul jeton de présence pour chaque séance de l'organe de gestion à laquelle il assiste. Le montant du jeton de présence ne peut pas être supérieur à 125 euros.
Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté au sein de la même personne morale ou association de fait. A l'exception des réunions du comité d'audit et dans les limites fixées au paragraphe 11, aucun jeton de présence, rémunération et avantage en nature n'est perçu pour la participation à des réunions d'organes qui ne sont pas des organes restreints de gestion au sens de l'article L1523-18, par. 2.

Le mandat d'observateur tel que défini à l'article L5111-1 est exercé à titre gratuit.

§ 3 Seuls le président et le vice-président d'une personne morale ou d'une association de fait, peuvent percevoir, en lieu et place d'un jeton de présence, une rémunération et des avantages en nature pour l'exercice de leur fonction. Le président et le vice-président ne peuvent pas, dans ce cas, bénéficier d'autres rémunérations ou jetons de présence dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la personne morale ou d'une association de fait.

A défaut de rémunération telle que prévue à l'alinéa 1er, le président et le vice-président peuvent bénéficier, pour leur participation à l'entièreté de la réunion du conseil d'administration, d'un jeton de présence d'un montant maximum respectivement de 180 euros et de 150 euros.

§ 4 Le montant maximal annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne peut être supérieur à 4 999,28 euros.

§ 5 Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale.

§ 6 Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du président, ne peut être supérieur au montant qui figure en annexe 1re au présent Code.

Il résulte de l'addition des points selon les paramètres et la méthode de calcul déterminés dans cette même annexe.

§ 7 Sans préjudice des paragraphes qui précèdent, pour leur participation aux organes restreints de gestion, le montant maximum du jeton de présence pour un président et un vice-président autres que le président et le vice-président de la personne morale ou de l'association de fait si ceux-ci bénéficient d'une rémunération telle que prévue au paragraphe 3, est respectivement de 180 euros et de 150 euros.

Les autres administrateurs membres de l'organe restreint de gestion peuvent percevoir un jeton de présence de maximum 125 euros.

§ 8 Les jetons de présence, rémunérations ou autres avantages dus en raison de la participation d'un administrateur d'une intercommunale aux réunions d'organes dans des sociétés à participation publique locale significative où ils siègent suite à une désignation expresse ou en raison de la représentation de l'intercommunale sont directement versés à celle-ci.

§ 9 Le mandat originaire, mandat dérivé, mandat confié à une personne non élue, mandat, fonction et charge publics d'ordre politique ne peut être exercé ni au travers d'une société de management ou interposée ni en qualité d'indépendant.

§ 10 La rémunération du président et du vice-président telle que prévue au paragraphe 3 est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles sont tenus de participer les fonctions précitées. Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.

Le président et le vice-président qui n'ont pas participé à l'entièreté de la réunion sont considérés en défaut de participation. Une absence totale ou partielle à une réunion d'un organe de gestion, en raison d'une maladie, d'un congé de maternité ou d'un cas de force majeure n'est pas considéré comme un défaut de participation, pour autant que cet état de fait puisse être dûment justifié.

La rémunération est versée mensuellement, à terme échu.

Le principal organe de gestion de l'institution qui rémunère le président et le vice-président annexe au rapport de rémunération tel que prévu à l'article L6421-1, une fiche récapitulative annuelle, reprenant les montants versés et leur justification pour chaque mois.

§ 11 Le nombre de réunions donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser :

- Pour un conseil d'administration : douze par an ;
- Pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité : douze par an ;
- Pour un bureau exécutif : dix-huit par an.

Le nombre de réunions du comité d'audit donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser trois par an.

Le nombre de réunions du comité de gestion de l'association de projet donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser douze par an.

§ 12 Les mandats au sein du comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

Le montant du jeton de présence accordé aux membres du comité d'audit ne peut être supérieur à 125 euros.

Le mandat au sein du comité de gestion d'une convention entre communes est exercé à titre gratuit.

Le montant du jeton de présence accordé aux membres du comité de gestion de l'association de projet ne peut pas être supérieur à 125 euros.

§ 13 Les plafonds fixés aux paragraphes précédents s'appliquent également aux mandats confiés aux personnes non élues par décision d'un des organes, ou en raison de la représentation :

- a) une commune ;
- b) une province ;
- c) d'un centre public d'action sociale ;
- d) une intercommunale ;
- e) une régie communale ou provinciale autonome ;
- f) une association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;
- g) une société de logement ;
- h) toute personne morale ou association de fait associant une ou plusieurs de ces autorités précitées.

§ 14 Les montants maximaux visés au présent article sont liés aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public.

Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.

1.1.1.3 Tutelle spéciale d'approbation - art. L3131-1

§ 3 Sont soumis à l'approbation du Gouvernement, les actes des organes des intercommunales portant sur les objets suivants :

- 1° (...) ;
- 2° les comptes annuels ;
- 3° (...) ;
- 4° les dispositions générales en matière de personnel ;
- 5° (...) ;
- 6° (...).

§ 4 Sont soumis à l'approbation du Gouvernement :

- 1° les actes des autorités communales et provinciales ayant pour objet la création et la prise de participation dans les intercommunales, les régies communales et provinciales autonomes et les associations de projet ;
- 2° (...) ;
- 3° les actes des autorités communales et provinciales ayant pour objet la création et la prise de participation à une association ou société de droit public ou de droit privé, autre qu'intercommunale ou association de projet, susceptible d'engager les finances communales ou provinciales ;
- 4° les actes des autorités communales et provinciales ayant pour objet l'adoption des statuts et des modifications de ceux-ci des régies communales et provinciales autonomes ;
- 5° les actes des organes des intercommunales ayant pour objet l'adoption de leurs statuts et des modifications de ceux-ci ;
- 6° l'acte constitutif des associations de projets ainsi que les modifications de leurs statuts.

§ 5 Pour les actes visés au § 1er, 1° à 4°, au § 2, 1° à 4°, au § 3, 4°, et au § 4, l'approbation peut être refusée pour violation de la loi et lésion de l'intérêt général.

Pour les actes visés au § 1er, 6°, au § 2, 5°, et au § 3, 2°, l'approbation ne peut être refusée que pour violation de la loi.

1.1.1.4 Décisions

Assemblée générale, fixation de la rémunération des administrateurs

Décision du 19 décembre 2019

- Jetons accordés aux administrateurs à 125,00 EUR, avec un maximum de 4.999,28 EUR annuel brut et à indexer conformément à l'article L5311-1 § 14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

- Montant maximal annuel brut de la rémunération et des avantages en nature de la Présidence à 19.997,14 EUR à indexer conformément à l'article L5311-1 §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance) ;

- Montant maximal annuel brut de la rémunération et des avantages en nature de la Vice-Présidence à 75% du montant susvisé, soit : 14.997,86 EUR, également à indexer conformément à l'article L5311-1 §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (tel que modifié par {'article 52 du Décret Gouvernance) ;

- Sur demande de la Présidence et de la Vice-Présidence, il pourra être mis à disposition de ces derniers une tablette connectée moyennant la prise en compte d'un avantage toute nature déterminé suivant les dispositions légales et inclus dans le montant maximal annuel brut fixé ;

- Montant des jetons de présence accordés aux membres des organes restreints de gestion (en ce compris les membres d'un Bureau exécutif) à 125,00 EUR à indexer conformément à l'article L5311-1 §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance) ;

- Montant des jetons de présence accordés aux membres du Comité d'audit à 125,00 EUR à indexer conformément à l'article L5311-1 §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (tel que modifié par ['article 52 du Décret Gouvernance) ;

- Montant des jetons de présence accordés au Président du Comité d'audit à 180,00 EUR à indexer conformément à l'article L5311-1 §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Assemblée générale, composition du Conseil d'Administration

Décision du 20 juin 2019

L'Assemblée désigne, pour un terme de 6 ans, aux mandats d'Administrateur représentant les Villes, Communes et Province associées :

Mmes Christel DELIEGE, Sandra BELHOCINE et Christelle STADLER, MM. Francis BEKAERT, Marc CAPPA, Thomas CIALONE, Samuel DE TOFFOL, André DOMBARD, Francy DUPONT, Miguel FERNANDEZ, Daniel GIELEN, Patrick LECERF, Jean-Louis LEFEBVRE, Giuseppe MANIGLIA, Bernard MARLIER, Dominique PERRIN et André VRANCKEN.

Décision du 19 décembre 2019

L'Assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2019 de désigner Madame Annick GERARD en tant qu'Administratrice.

Décision du 17 juin 2021

L'Assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration du 08 décembre 2020 de désigner Madame Véronique WILLEMART et Monsieur Etienne VENDY, en qualité d'Administrateurs en remplacement de Madame Christelle STADLER ET de Monsieur André DOMBART.

Décision du 16 décembre 2021 :

L'Assemblée générale désigne Monsieur Ernur COLAK au mandat d'Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel GIELEN.

Conseil d'Administration, composition du Bureau exécutif décision

Décision du 20 juin 2019

Le Conseil d'administration désigne en qualité de membre du Bureau exécutif Monsieur le Président, Francis BEKAERT et Monsieur le Vice-Président, Thomas CIALONE ainsi que Madame Christelle DELIEGE et Monsieur Daniel GIELEN.

Décision du 29 juin 2021

Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Marc CAPPA, administrateur, pour remplacer Monsieur Daniel GIELEN.

Conseil d'Administration, composition du Comité de rémunération

Décision du 10 septembre 2019

> Le Conseil d'Administration désigne Messieurs Jean-Louis LEFEBVRE, Giuseppe MANIGLIA, Bernard MARLIER et Patrick LECERF.

Décision du 12 octobre 2021

> Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Ernur COLAK en tant que membre du Comité de rémunération en remplacement de Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE.

Conseil d'Administration, composition du Comité d'Audit

Décision du 10 septembre 2019

> Le Conseil d'Administration désigne Messieurs Marc CAPPA, Francis DUPONT, Patrick LECERF, Giuseppe MANIGLIA et Madame Christelle STADLER.

Décision du 08 décembre 2021

> Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Francis PERRIN en remplacement de Madame Christelle STADLER.

Décision du 12 octobre 2021

> Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE en tant que membre du Comité d'audit en remplacement de Monsieur Marc CAPPA.

1.1.1.5 Synthèse des règles pécuniaires déployées

Fonction	Rémunération
Président de la CILE	Rémunération[1] de 19.997,14 euros (montant max. annuel brut non indexé, avantages en nature compris) ;
Vice-Président de la CILE	Rémunération[1] de 14.997,86 euros (montant max. annuel brut non indexé, avantages en nature compris) ;
Membre du Conseil d'Administration	Jeton de présence[2] de 125 euros (montant max. brut non indexé/séance) ; Maximum de réunions donnant lieu à jetons de présence : 12 réunions /an.
Membre du Bureau exécutif	Jeton de présence[2] de 125 euros (montant max. brut non indexé/séance) ; Maximum de réunions donnant lieu à jetons de présence : 18 réunions /an.
Président du Comité d'Audit	Jeton de présence[2] de 180 euros par réunion (montant max. brut non indexé/séance) ; Maximum de réunions donnant lieu à jetons de présence : 3 réunions/an.
Membre du Comité d'Audit	Jeton de présence[2] de 125 euros (montant max. brut non indexé/séance) ; Maximum de réunions donnant lieu à jetons de présence : 3 réunions/an.
Membre du Comité de Rémunération	Mandat gratuit ;
Observateur	Mandat gratuit ;
Représentant du personnel	Mandat gratuit ;

[1] *Sous réserve d'une participation entière à la réunion, exception faite d'une maladie, d'un congé de maternité ou un cas de force majeur, dûment justifié. À défaut de justificatif -> réduction à due concurrence du montant de la rémunération.*
[2] *Montant max. annuel brut non indexé des jetons de présence perçus par un administrateur de 4.999,28 euros.*

Remarque : L'administrateur ne peut prétendre qu'à un seul jeton par séance et par jour quels que soit la nature et le nombre de réunion.

Au cours de l'année 2023, les montants des émoluments, jetons et indemnités versées sont les suivants :

		Emoluments[*1]				Jetons de présence		
		Rémunération [*3]		ATN[*2]	Accord Tutelle	Rémunération [*3]		Accord Tutelle
		Du 01/01/23 au 30/11/23	Du 01/12/23 au 31/12/23			Du 01/01/23 au 30/11/23	Du 01/12/23 au 31/12/23	
Assemblée Générale		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Conseil d'Administration		SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Bureau Exécutif		SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Comité de Rémunération		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Comité d'Audit	Président	SO	SO	SO	SO	359,98 €	367,18 €	29-06-20
	Membre	SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Comité de Secteur		N'existe pas	N'existe pas	SO	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas
Président		3 332,69 €	3 399,35 €	SO	29-06-20	SO	SO	SO
Vice- Président		2 499,52 €	2 549,51 €	96,00 €	29-06-20	SO	SO	SO

Légende:	
Index du 01/01/23 au 30/11/23	1,9999
Index du 01/12/23 au 31/12/23	2,0399
SO	Sans objet
[*1]Emolument paiement mensuel	Terme échu
[*2] ATN(Inclus dans la rémunération)	Mise à disposition tablette (3€/mois)
	Abonnement internet (5€/mois)
[*3] Modalités de révision des jetons & émoluments (Art 5311-1§14)	Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.

1.2 Parties prenantes

SPW Madame Mélanie Vandenberghe - 081/32.74.23

Mélanie.vandenberghe@spw.wallonie.be

1.3 Rapport annuel du Comité de rémunération - Art. L1523-17 du CDLD

1.3.1 Textes de références

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (ci-après, le CDLD)

1.3.2 Données de l'Intercommunale

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, en abrégé, CILE SC, rue du Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur – Exercice 2023.

1.3.3 Rémunération des administrateurs, les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Informations générales : En application du CDLD et de nos statuts, l'Intercommunale compte, au 31 décembre 2023, cinq organes :

- L'Assemblée générale : constituée des délégués des associés ;
- Le Conseil d'Administration : au 31 décembre 2023, il compte dix-huit administrateurs nommés par l'Assemblée générale et représentant les communes associées et la Province de Liège, trois observateurs et quatre représentants du personnel.
- Le Bureau Exécutif : au 31 décembre 2023, il compte quatre administrateurs désignés par le Conseil d'Administration, en ce compris le Président et le Vice-Président ;
- Le Comité de Rémunération est constitué par le Conseil d'Administration en son sein. Au 31 décembre 2023, le Comité de Rémunération compte quatre administrateurs désignés ;
- Le Comité d'Audit est composé de membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif. Au 31

décembre 2023, le Comité d'Audit compte cinq membres désignés par le Conseil d'Administration.

Les montants des jetons de présence et des émoluments revenant aux administrateurs ont été fixés par l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2019.

Il convient de se rappeler que l'exécution des mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de Rémunération ne sont pas rémunérés.

Considérant, qu'en 2023, la population desservie est de 565.363 habitants, que le chiffre d'affaires s'élève, au 31 décembre 2023, à un montant de 138.635.885,47 EUR et que le nombre d'équivalents temps plein employés au sein de l'Intercommunale est de 391,70 la rémunération annuelle allouée au Président a été fixée à 19 997,14 EUR à l'indice 138.01 (chiffres au 31 décembre 2023 : 40.792,16 € EUR).

La rémunération du Vice-président a été fixée à 75% du montant perçu par le Président.

Le jeton de présence de l'Administrateur a été fixé à 125,00 EUR à l'indice 138.01.

Le jeton de présence du Président du Comité d'Audit a été fixé à 180,00 EUR à l'indice 138.01.

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique une charge de travail et des responsabilités importantes.

L'Administrateur participe aux réunions quel qu'en soient le nombre et la durée et prépare également ces dernières.

Pour 2023, il est constaté que le nombre de réunions donnant lieu à l'octroi de jetons de présence a été dépassé pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'administration. Soit un dépassement respectivement de 5 et 7 réunions qui ont été tenues sans que l'administrateur ne perçoive de jeton de présence. Le nombre important de réunions tenues démontre à suffisance l'implication et la réactivité des administrateurs dans la prise en charge de dossiers complexes qui ont émaillés l'année 2023.

L'importante responsabilité de l'Administrateur se traduit notamment par le fait que c'est le Conseil d'Administration qui propose à l'Assemblée générale la stratégie de l'entreprise et ses budgets.

Par ailleurs, il appartient au Conseil d'administration de contrôler le déploiement du plan stratégique et d'arrêter les comptes annuels.

L'Administrateur, au travers de son implication et des formations dispensées, doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses impositions. Il consacre du temps à la lecture des projets de délibération, à sa formation et se rend disponible lors d'évènements protocolaires.

Pour autant que de besoin, il convient de se rappeler que par l'exercice de son mandat, l'Administrateur engage sa responsabilité civile et pénale.

Compte tenu de ces éléments, il apparait que la rémunération des administrateurs est pertinente.

Pour les fonctions de Président et de Vice-Président de la société, outre ce qui précède, ces derniers sont également investis au quotidien dans la signature de courriers ou d'actes. De plus, ils sont en première ligne dans les relations avec la presse et ils participent régulièrement à des réunions de travail ou encore aux réunions de négociation/concertation avec les représentants du personnel. Enfin, un membre du Bureau Exécutif participe à l'ensemble des procédures de promotion et de recrutement organisées par les services.

Les rémunérations fixées pour les fonctions de Président et de Vice-Président apparaissent donc comme pertinentes.

Ces rémunérations ont fait l'objet d'un accord de l'autorité de tutelle.

1.3.4 Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

Les titulaires de fonction de direction sont définis par le CDLD comme suit : « les personnes qui occupent une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme. »

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les membres du Conseil de Direction, dont le titulaire de la fonction dirigeante locale.

Le montant brut total des rémunérations pour l'ensemble des fonctions de direction pour l'exercice 2023 s'élève à 1.380.548,13 € EUR.

En date du 25 mai 2023 le Conseil d'Administration a décidé de modifier le statut du personnel afin, notamment, d'intégrer au cadre la fonction de Directeur(rice) général(e) et de Directeur(rice) général(e) adjoint(e). Il a également fixé de nouveaux barèmes pour ces postes. Il est observé, au travers des nouveaux barèmes, la volonté du Conseil d'Administration de réduire les couts liés aux fonctions de direction. Ainsi la rémunération de la fonction dirigeante locale a été ramenée de 245.000 € (indice des prix à la consommation – base 2004 et divisé par 121,66)[1] à 93.895 € (indice 138 ,01 – janvier 2008)[2].

En date du 15 juin 2023, le Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe COLLIGNON, approuvait la décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2023.

L'ensemble des titulaires de fonction de direction sont désormais repris au cadre et les barèmes accordés ont fait l'objet d'une validation de l'autorité de tutelle.

[1] Au 01 janvier 2024 : 245.000 € * 158,45 / 121,66 = 319.088,32 €
[2] Au 01 janvier 2024 (barème maximum) : 93.895 € * 2,0399 = 191.536,411 € * 13,92 = 222.182,24 €

En date du 17 aout 2023, au terme d'une procédure de promotion, le Conseil d'Administration a désigné avec effet au 1er septembre 2023 Madame Ingrid GABRIEL en qualité de Directrice générale et Monsieur Julien MARECHAL en qualité de Directeur général adjoint.

Pour la période entre le 01 janvier et le 31 aout 2023, , Monsieur Marc GOFFIN a exercé la fonction de Directeur général ff. La rémunération qui lui a été allouée est restée celle fixée au barème 1A2 qu'il percevait antérieurement.

Les titulaires de fonction de direction disposent d'outils de travail pour lesquels des avantages de toute nature sont versés en fonction des règles fiscales applicables. En application de l'annexe 4 du CDLD, ces avantages ne sont pas repris dans la rémunération.

L'Agence pour une Vie de Qualité, en abrégé l'AVIQ, a versé, en 2023, pour un membre de la direction, une prime de compensation. Cette prime est destinée à compenser le coût éventuel des mesures prises pour permettre aux travailleurs d'assumer leur fonction.

1.3.5 Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et de la politique globale de rémunération

A la date du 15 juin 2023 subsiste un seul régime de rémunération. Le personnel statutaire et les membres du Conseil de Direction sous contrat de travail sont rémunérés selon les barèmes propres à l'Intercommunale ;

Pour rappel, l'ensemble des rémunérations du management (fonctions de direction et responsables de département) a fait, en 2013, l'objet d'une étude comparative réalisée par la société HAY GROUP.

Il en ressort, en synthèse, que les rémunérations en vigueur au sein de l'Intercommunale se situent dans la fourchette basse de l'étude susvisée tenant compte de la taille de l'entreprise, de l'importance des responsabilités et du grand nombre des enjeux auxquels elle est confrontée. Il convient également de tenir compte de la manière avec laquelle ces enjeux sont abordés et rencontrés.

A l'exception de la Directrice générale et du Directeur général adjoint, les membres du Conseil de Direction perçoivent une indemnité forfaitaire de représentation. Elle se justifie par les frais supportés pour le compte de l'employeur et générés par les très nombreux contacts que les membres du Conseil de Direction doivent mener avec des tiers à l'entreprise.

Pour apprécier la pertinence des montants alloués, il est encore à noter que, sous l'autorité du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif, les objectifs suivants ont été atteints par le Conseil de Direction :

- Prix de l'eau contrôlé ;
 Endettement maîtrisé (unique financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement) ;
- Maîtrise des charges d'exploitation dans un contexte conjoncturel défavorables ;
- Participation à l'élaboration et au suivi du plan stratégique et maintien de l'activité de l'entreprise nonobstant le changement de direction ;
- Poursuite de la participation active à la concrétisation des collaborations sectorielles et du programme de transformation digitale.

Tous ces objectifs n'ont pu être atteints qu'au terme d'un travail considérable mené dans la cohésion avec le souci constant de l'intérêt des communes associées et des usagers dans le respect de l'intérêt général.

Ces considérations permettent d'affirmer que les rémunérations et avantages sont pertinents.

1.3.6 Politique globale de rémunération

Le Comité de Rémunération s'attachera, en 2024, à poursuivre sa réflexion en regard de l'évolution des métiers afin de réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique. Il poursuivra la mise en place d'un nouveau cadre fonctionnel et l'élaboration des profils de postes. Sur ces bases, il disposera d'outils qui lui permettront de proposer une politique salariale adaptée.

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, ETABLIT et APPROUVE, le présent rapport, lequel sera transmis au Conseil d'Administration et annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16 alinéa 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

2. Liste des adjudicataires

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services établie conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (décisions prises majoritairement par les organes).

Légende :

PNSMCP : procédure négociée sans mise en concurrence préalable

PNAMCP : procédure négociée avec mise en concurrence préalable

PNDAMCP : procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable

PO : procédure ouverte

MAFM : marché public de faible montant

2.1 Marchés attribués sur base de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics en respect de son l'article art. 5, § 2 qui précise que le présent arrêté est applicable dans son ensemble aux marchés dont le montant estimé est supérieur à 30.000 euros.

TYPE DE MARCHES	PROCEDURE DE PASSATION	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATAIRE(S)	MONTANT ATTRIBUE (HTVA)
Fournitures	PNSMCP	1976	Marché public de fourniture d'outillage à main	OUTILAC-DEMONTER SA	215.482,60 €
Fournitures	PNSMCP	2392	Marché public de fournitures relatif à l'achat, l'entretien et la réparation d'engins de manutention	TOYOTA MATERIAL HANDLING BELGIUM SA	103.589,50 €

TYPE DE MARCHES	PROCEDURE DE PASSATION	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATAIRE(S)	MONTANT ATTRIBUE (HTVA)
Fournitures	PNSMCP	1943	Marché public de fournitures relatif à la mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et friandises ainsi que de bornes fontaine à eau réfrigérée et tempérée - Lot 2	AQUALEX SA	25.920,00 €
Fournitures	PNSMCP	2060	Marché public relatif à la fourniture d'accessoires en fonte	AVK BELGIUM SA COWALCA SA EVODIS SA SAINT-GOBAIN PAM BELGIUM SA	171.361,10 €
Fournitures	PNAMCP	1975	Marché public de fournitures de tuyaux, raccords et accessoires en PVC et PE - Lots 1, 2, 3 et 5 (Echec des Lots 4, 6 et 7)	KABELWERK EUPEN AG	1.725.359,52 €
Services	PNSMCP	2483	Marché public de services relatif à la consultance CRM	GROUPEMENT UPTIME ICT - BRIGHTFOX - FORWARD SERVICES - THE CUSTOMER LINK	315.430,00 €
Services	PNSMCP	2255	Marché public d'assistance et conseil en recrutement	PROSELECT SA	369.300,00 €
Fournitures	PNAMCP	2420	Marché public relatif à la fourniture de robinetterie, appareils de protection et matériel de lutte contre l'incendie	AVK BELGIUM SA EVODIS SA	1.203.360,69 €

TYPE DE MARCHES	PROCEDURE DE PASSATION	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATAIRE(S)	MONTANT ATTRIBUE (HTVA)
Services	PNSMCP	2525	Marché public de service relatif à de l'audit juridico-financier	ERNST ET YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SPRL	339.500,00 €
Fournitures	PNSMCP	2518	Marché public de fournitures de gaines annelées et cheminées PE et PVC	KABELWERK EUPEN AG	271.739,20 €
Fournitures	PNSMCP	2235	Marché public de fournitures relatif aux licences et à la maintenance de la solution Contact Center VOIP	PROXIMUS SA	88.661,20 €
Fournitures	PNSMCP	2536	Marché public relatif à la fourniture de robinetterie et accessoires	SAINT GOBAIN PAM BELGIUM SA COWALCA SA	171.040,94 €
Services	PNSMCP	1669	Marché public de services relatif à la désignation d'un service externe pour la prévention et la protection au travail	ASBL COHEZIO	575.472,80 €
Services	PNDAMCP	1942	Marché public de services relatif à des missions de gardiennage	SECURITAS SA	2.325.697,28 €
Travaux	PNSMCP	2052	Marché public relatif à la réalisation de travaux de pose de barrières et clôtures	ARDENNES CLOTURES SA	395.050,50 €
Fournitures	PNSMCP	2546	Marché public de fournitures de licences et de maintenances associées pour le logiciel ArcGIS	SIGGIS SA	48.942,60 €

2.2 Marchés attribués par d'autres pouvoirs adjudicataires mais dont la CILE est partenaire.

Les services ont, courant 2023, accompagnés les adjudicateurs dans l'analyse des offres, ce qui a pu permettre à ces adjudicateurs d'attribuer les marchés conjoints repris ci-après.

TYPE DE MARCHES	PROCEDURE DE PASSATION	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATAIRE	MONTANT ATTRIBUE ESTIME - PART CILE	ADJUDICATEUR
Fournitures	PO	2468	Marché conjoint SWDE-SPGE-CILE-HYDRIA-VIVAQUA de fourniture de gaz naturel, d'électricité haute et basse tension - SWDE/2024-2026/ENERGIE	Sans objet	14.650.700,50 €	SWDE
Travaux	PO	2269	Marché public conjoint de travaux rue de l'Ecluse à Visé - Collecteur	COLAS BELGIUM SA	236.546,77 €	AIDE
Travaux	PO	2467	Marché public conjoint de travaux relatifs à la suppression du passage à niveau Sainval à Esneux	TEGEC SRL	79.915,05 €	INFRABEL
Fournitures	PO	2526	Marché conjoint SWDE-SPGE-CILE-HYDRIA-VIVAQUA de fourniture de gaz naturel, d'électricité haute et basse tension – n° 3708/SWDE/2024-2026/ENERGIE	ELECTRABEL ENGIE SA	8.847.190,20 €	SWDE

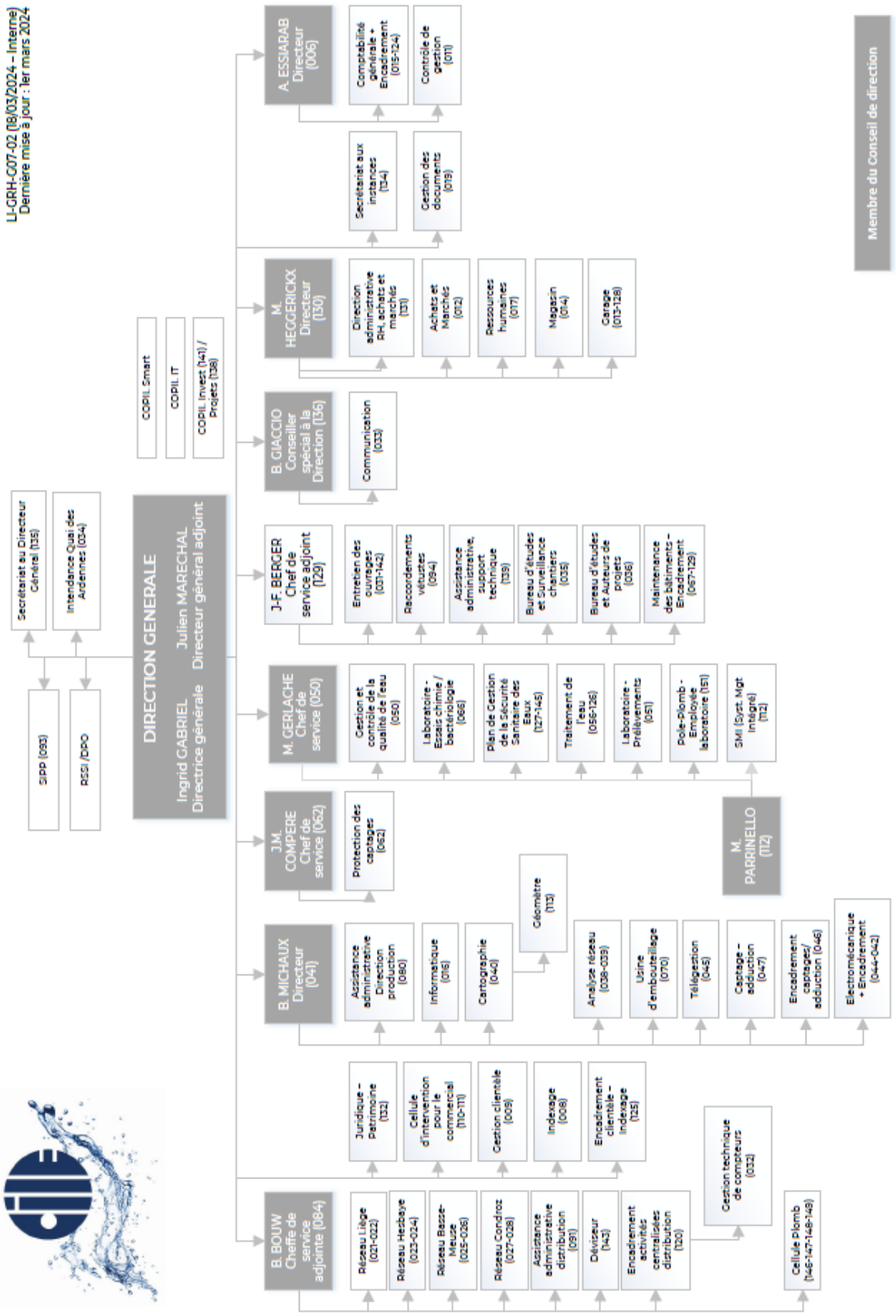
2.3 Marchés attribués en 2023 dont le besoin est récurrent et dont le montant à l'estimation était inférieur à 30.000,00 EUR hors T.V.A. (décisions prises par le titulaire de la fonction dirigeante ou la personne désignée par lui (délégation journalière).

TYPE DE MARCHES	PROCEDURE DE PASSATION	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATAIRE	MONTANT ATTRIBUE (HTVA)
Services	MAFM	MAFM23-368	Marché public de services d'évaluation de valorisation d'un groupe	BDO REVISEURS D'ENTREPRISE SRL	18.000,00 €
Services	MAFM	MAFM23-372	Consultation juridique : indemnité mutuelle accident du travail	Cabinet BAYARD	29.900,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM23-373	Marché public de fournitures de bouteilles d'eau	COLRUYT SA	5.000,00 €
Services	MAFM	MAFM22-366	Marché public de services relatif à l'entretien et au dépannage de l'étang	Jean-François STASSEN SPRL	30.902,91 €
Services	MAFM	MAFM23-374	Marché public de services relatif au dépannage, remorquage ou à l'enlèvement de véhicules type voitures, fourgonnettes, fourgons et camions, sur tout type de route.	AZ SERVICES TRANSPORT SPRL	15.168,75 €
Services	MAFM	MAFM23-376	Marché public de services de support, de maintenance applicative et de licences de l'application LIMS développé sur ODOO	LOGICASOFT SPRL	29.900,00 €
Services	MAFM	MAFM23-385	Marché public de service relatif à la fourniture de la solution SAAS de End Point Detection and Reponse IT, IOT and OT et support (Armis)	EXCELLIUM SERVIVES BELGIUM S.A.	29.999,00 €

2.4 Adhésion à des centrales d’achat.

TYPE DE MARCHES	REFERENCE	DESCRIPTION	ADJUDICATEUR
Fournitures	2505	MP22.001 - Centrale d'achats pour la fourniture de réactifs chimiques pour le traitement de l'eau, des boues et de l'air	SPGE
Fournitures	2520	Adhésion à la centrale d'achat du FOREM - Marché public de fournitures relatif à l'acquisition de solutions Digital Signage FLOWR et gestion file d'attente QBETTER	FOREM
Services	2522	Adhésion à la centrale d'achat de l'AIDE - Accord-cadre relatif à la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation	AIDE
Fournitures	2511	Centrale d’achat SPGE relative à la fourniture de combustibles de chauffage et de roulage, de carburants alternatifs (CNG) et d’électricité pour véhicules via cartes de recharge sur bornes	SPGE
Services	2550	Adhésion à la centrale d'achat ONVA - Accord-cadre de services relatif au BB Global support service SSR	ONVA

3. Organigramme au 31/12/2023



4. Rapport spécifique sur les prises de participations

Participations (comptes 28 immobilisations financières) en euros								
				Mouvements année N				
Nom Entreprise	Souscription		Immobilisations financières libérées au 1/1/2023 valeur comptable	Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties/ réductions de valeur/reprises de réduction de valeur	Immobilisations financières libérées au 31/12/2023 valeur comptable	% du capital au 31/12/2023
	Nombre d'actions/parts	Montant						
AQUAWAL	1.275	1.276.811,68	526.811,68	0,00	0,00	0,00	526.811,68	20,44%
SPI+	50	1.250,00	1.250,00	0,00	0,00	0,00	1.250,00	0,003%
ECETIA	1.565	640.085,00	674.441,00	0,00	0,00	-34.356,00	640.085,00	2,13%
N.R.B.	2.808	702.000,00	702.000,00	0,00	0,00	0,00	702.000,00	4,19%
S.W.D.E.	139.523	3.488.075,00	3.488.075,00	0,00	0,00	0,00	3.488.075,00	0,30%
A.I.D.E.	2.480	99.200,00	99.200,00	0,00	0,00	0,00	99.200,00	0,17%
INTRADEL	8.000	100.000,00	100.000,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	4,58%
S.F.E.	503	1.563.132,86	814.970,66	0,00	0,00	0,00	814.970,66	9,99%
DIGIT'EAUX	3.500	87.500,00	0,00	87.500,00	87.500,00	0,00	87.500,00	4,42%
ETHIAS C°	17	146.249,30	146.249,30	0,00	0,00	0,00	146.249,30	0,15%
TOTAL		8.104.303,84	6.552.997,64	87.500,00	87.500,00	-34.356,00	6.606.141,64	

5. Rapport du contrôleur aux comptes

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 425 640 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 841 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Liège

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

représentée par Carl LASCHET

6. Comptes annuels

xxxx-xxxxxxxx	0202395052	2023	EUR	22.18.20	m82-f	xx/xx/xxxx	93			C-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue Canal-de-l'Ourthe N° : 8 Boîte :
Code postal : 4031 Commune : Angleur
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet : www.cile.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0202.395.052

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 26-12-2023

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-06-2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.5.2, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 8, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

Ingrid GABRIEL
Directrice générale

Francis BEKAERT
Président de la CILE

BEKAERT Francis
Rue de la Vecquée 352 1
4100 Seraing
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Président du Conseil d'Administration

DUPONT Francis
Rue Jean Louis CONINX 28
4432 Alleur
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

MANIGLIA Giuseppe
Rue Pierreuse 247
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

LEFEBVRE Jean-Louis
Rue Large Voie 35
4040 Herstal
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

JOINE Luc
Port de Herstal - Pré Wigi 1
4040 Herstal
BELGIQUE
Début de mandat : 2012-04-17 | Fin de mandat : | Observateur - Directeur général Intradel

CAPPA Marc
Rue Louis PASTEUR 31
4624 Romsée
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

FERNANDEZ Miguel
Rue de la Ferme 27
4032 Chênée
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

LECERF Patrick
Rue Es Thier 43
4180 Hamoir
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

DE TOFFOL Samuel
ru eJacquet 9
4340 Awans
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

BELHOCINE Sandra
Rue du Village 173
4460 Grâce-Hollogne
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Administrateur

CIALONE Thomas
Rue des Héros 3
4431 Loncin
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-20 | Fin de mandat : 2025-06-19 | Vice-président du Conseil d'Administration

WILLEMART Véronique
rue Henri MAUS 155
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-12-08 Fin de mandat : 2025-06-19 Administrateur

Deloitte Réviseurs d'entreprises SRL (B00025)
0429053863
Luchthaven Brussel Nationaal 1J
1930 Zaventem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-16 Fin de mandat : 2025-06-19 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

LASCHET Carl (A02441)
Réviseur d'entreprises
Jean GOL 2
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**359.113.364**	**343.634.892**
Immobilisations incorporelles	6.2	21	**10.765.963**	**10.029.616**
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	**341.697.462**	**327.008.480**
Terrains et constructions		22	47.020.975	48.404.839
Installations, machines et outillage		23	273.348.168	260.377.343
Mobilier et matériel roulant		24	2.129.587	2.722.510
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	313.274	323.643
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	18.885.458	15.180.146
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	**6.649.939**	**6.596.795**
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	526.812	526.812
Participations		282	526.812	526.812
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	6.123.128	6.069.984
Actions et parts		284	6.079.330	6.026.186
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	43.798	43.798

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**66.526.725**	**80.785.104**
Créances à plus d'un an		29	**60.000**	**60.000**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	60.000	60.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**4.867.841**	**4.227.109**
Stocks		30/36	4.867.841	4.227.109
Approvisionnements		30/31	3.349.254	2.999.421
En-cours de fabrication		32	1.518.587	1.227.688
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**32.098.206**	**32.655.785**
Créances commerciales		40	29.626.406	26.762.873
Autres créances		41	2.471.800	5.892.912
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	**4.629.639**	**4.496.426**
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	4.629.639	4.496.426
Valeurs disponibles		54/58	**4.942.995**	**17.325.915**
Comptes de régularisation	6.6	490/1	**19.928.043**	**22.019.869**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**425.640.088**	**424.419.995**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**323.755.326**	**319.416.495**
Apport	6.7.1	10/11	**49.837.018**	**49.837.018**
Disponible		110		
Indisponible		111	49.837.018	49.837.018
Plus-values de réévaluation		12	**57.043.241**	**59.105.625**
Réserves		13	**174.175.351**	**172.070.940**
Réserves indisponibles		130/1	26.982.855	26.940.828
Réserves statutairement indisponibles		1311	6.267.319	6.225.292
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	20.715.536	20.715.536
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	147.192.496	145.130.112
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**11.406.217**	**10.607.703**
Subsides en capital		15	**31.293.498**	**27.795.209**
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**4.744.109**	**5.937.270**
Provisions pour risques et charges		160/5	**4.744.109**	**5.937.270**
Pensions et obligations similaires		160	1.333.734	1.278.435
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	3.410.375	4.658.835
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**97.140.653**	**99.066.230**
Dettes à plus d'un an	6.9	17	**55.600.000**	**59.700.000**
Dettes financières		170/4	55.600.000	59.700.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	55.600.000	59.700.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	**40.157.458**	**38.034.898**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.100.000	4.100.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	22.856.558	21.390.133
Fournisseurs		440/4	22.856.558	21.390.133
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	320.696	302.568
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	8.542.886	8.266.632
Impôts		450/3	2.500.568	2.366.562
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.042.318	5.900.071
Autres dettes		47/48	4.337.318	3.975.566
Comptes de régularisation	6.9	492/3	**1.383.195**	**1.331.332**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**425.640.088**	**424.419.995**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	**155.859.961**	**150.114.302**
Chiffre d'affaires		6.10	70	138.635.885	137.239.999
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71	287.185	344.567
Production immobilisée			72	4.586.295	4.943.845
Autres produits d'exploitation		6.10	74	12.314.204	7.301.054
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	36.391	284.837
Coût des ventes et des prestations			60/66A	**155.121.920**	**149.672.568**
Approvisionnements et marchandises			60	72.531.630	73.176.352
Achats			600/8	72.885.177	73.291.530
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	-353.547	-115.178
Services et biens divers			61	26.723.764	24.040.242
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	39.451.690	35.575.760
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	14.550.875	13.582.251
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	1.965.081	-16.327
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-1.193.161	1.683.339
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	1.081.308	1.617.933
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	10.734	13.018
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**738.041**	**441.734**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	**1.975.460**	**2.191.167**
Produits financiers récurrents			75	1.975.460	2.191.167
Produits des immobilisations financières			750	751.673	885.444
Produits des actifs circulants			751	161.904	34.945
Autres produits financiers		6.11	752/9	1.061.883	1.270.777
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	**1.467.466**	**2.014.582**
Charges financières récurrentes		6.11	65	1.467.466	2.014.582
Charges des dettes			650	1.564.080	1.691.314
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651	-133.213	321.745
Autres charges financières			652/9	36.600	1.523
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**1.246.035**	**618.319**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	**405.493**	**397.986**
Impôts			670/3	405.493	397.986
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**840.542**	**220.332**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**840.542**	**220.332**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**11.448.244**	**10.618.719**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	840.542	220.332
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	10.607.703	10.398.387
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**42.027**	**11.017**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	42.027	11.017
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**11.406.217**	**10.607.703**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	**XXXXXXXXXX**	**479.993**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041	8.309.225	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	**8.789.217**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	**XXXXXXXXXX**	**421.154**
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	1.032.804	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111	1.024.637	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	**2.478.594**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	**6.310.623**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	XXXXXXXXXX	**15.033.139**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022		
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	-5.556.670	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	**9.476.469**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	XXXXXXXXXX	**5.062.362**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	983.405	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112	-1.024.637	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	**5.021.130**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	**4.455.339**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX	**85.632.740**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	200	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	**85.632.940**	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX	**2.898.467**
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	**2.898.467**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	**40.126.369**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	1.384.064	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	**41.510.432**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	**47.020.975**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	**XXXXXXXXXX**	**464.149.487**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	456.591	
Cessions et désaffectations		8172	209.701	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	22.901.570	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	**487.297.948**	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	**XXXXXXXXXX**	**164.258.701**
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252	**164.258.701**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	**XXXXXXXXXX**	**368.030.845**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	10.387.737	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	210.102	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	**378.208.481**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	**273.348.168**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	**XXXXXXXXXX**	**10.008.840**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	65.483	
Cessions et désaffectations		8173	174.705	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	105.511	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	**10.005.130**	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	**XXXXXXXXXX**	**26.789**
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253	**26.789**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	**XXXXXXXXXX**	**7.313.119**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	763.231	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	174.018	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	**7.902.332**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	**2.129.587**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164		
Cessions et désaffectations		8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	0	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice				
Actés		8274		
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)		
DONT				
Terrains et constructions		250		
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	XXXXXXXXXX	**704.747**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	**704.747**	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	XXXXXXXXXX	**381.104**
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	10.369	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	**391.473**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	**313.274**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	XXXXXXXXXX	**15.180.146**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	29.464.949	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-25.759.637	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	**18.885.458**	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	**18.885.458**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX	**1.276.812**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	**1.276.812**	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX	**750.000**
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552	**750.000**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	**526.812**	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	**6.767.548**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	87.500	
Cessions et retraits		8373	34.356	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	**6.820.692**	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	**6.800**
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453	**6.800**	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX	**748.162**
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553	**748.162**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	**6.079.330**	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	**43.798**
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	**43.798**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
AQUAWAL 0466523181 Société anonyme Avenue de Stassart 14-16 5000 Namur BELGIQUE	Actions	1.275	20,43		2022-12-31	EUR	3.124.615	-21.104

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	**68.171**	**68.171**
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683	68.171	68.171
Titres à revenu fixe	52	**4.561.468**	**4.428.255**
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	**0**	**0**
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688	0	0
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Produit à recevoir - Redevance Assainissement 2023	12.209.700
Produits à recevoir 2023 sur acomptes 2024	6.744.175

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DE L'APPORT			
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	XXXXXXXXXX	
Disponible au terme de l'exercice	(110)		
Indisponible au terme de l'exercice	111P	XXXXXXXXXX	49.837.018
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	49.837.018	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790		
dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
dont montant non libéré	87911		

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	524.523
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant de l'apport	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant de l'apport	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

	Codes	Exercice
Parts		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

ADMINISTRATIONS ASSOCIEES ET PARTS SOUSCRITES

Situation au 31/12/2023

Capital "A" (Production – 1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
ANS	6.496,00	1.624.000,00	416.262,76	1.207.737,24
ANTHISNES	687,00	171.750,00	158.347,29	13.402,71
AWANS	962,00	240.500,00	61.644,82	178.855,18
BEYNE-HEUSAY	1.380,00	345.000,00	88.430,19	256.569,81
BLEGNY	4.875,00	1.218.750,00	326.210,33	892.539,67
CHAUDFONTAINE	2.716,00	679.000,00	189.844,10	489.155,90
COMBLAIN-AU-PONT	969,00	242.250,00	62.093,39	180.156,61
DISON	1,00	250,00	64,08	185,92
ESNEUX	1.520,00	380.000,00	97.401,38	282.598,62
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHEP	372,00	93.000,00	23.837,71	69.162,29
FLEMALLE	10.023,00	2.505.750,00	1.601.730,45	904.019,55
FLERON	2.851,00	712.750,00	262.225,41	450.524,59
GRACE-HOLLOGNE	2.580,00	645.000,00	300.070,40	344.929,60
HAMOIR	1.380,00	345.000,00	162.178,51	182.821,49
HERSTAL	6.559,00	1.639.750,00	540.506,20	1.099.243,80
HUY	3.177,00	794.250,00	693.516,99	100.733,01
KELMIS	2,00	500,00	128,16	371,84
LIEGE	47.500,00	11.875.000,00	3.043.793,17	8.831.206,83
MARCHIN	1.007,00	251.750,00	64.528,42	187.221,58
MODAVE	571,00	142.750,00	84.202,44	58.547,56
OUFFET	382,00	95.500,00	24.061,42	71.438,58
SAINT-NICOLAS	3.300,00	825.000,00	211.463,51	613.536,49
SERAING	12.533,00	3.133.250,00	935.458,34	2.197.791,66
STOUMONT	1,00	250,00	64,08	185,92
TINLOT	173,00	43.250,00	21.876,57	21.373,43
TROOZ	1.772,00	443.000,00	199.864,65	243.135,35
VISE	2.993,00	748.250,00	245.961,89	502.288,11
S.W.D.E.	1.462,00	365.500,00	93.684,74	271.815,26
Total	118.244,00	29.561.000,00	9.909.451,40	19.651.548,60

Capital "B1" (1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
Province de Liège	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00

Capital "B2" (1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
A.I.D.E.	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
INTRADEL	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00

Capital "C" (Distribution – 1 part = 250 €)

Associés	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré	Reste à libérer
ANS	17.927,00	4.481.750,00	1.499.362,84	2.982.387,16
ANTHISNES	3.950,00	987.500,00	355.743,35	631.756,65
AWANS	9.746,00	2.436.500,00	890.279,00	1.546.221,00
BEYNE-HEUSAY	6.070,00	1.517.500,00	545.013,70	972.486,30
BLEGNY	7.547,00	1.886.750,00	689.394,52	1.197.355,48
CHAUDFONTAINE	15.506,00	3.876.500,00	1.403.588,56	2.472.911,44
COMBLAIN-AU-PONT	7.937,00	1.984.250,00	672.744,53	1.311.505,47
ESNEUX	12.631,00	3.157.750,00	1.102.415,20	2.055.334,80
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHEF	4.271,00	1.067.750,00	390.147,92	677.602,08
FLEMALLE	19.683,00	4.920.750,00	1.682.145,05	3.238.604,95
FLERON	13.988,00	3.497.000,00	1.269.825,41	2.227.174,59
GRACE-HOLLOGNE	14.383,00	3.595.750,00	1.280.573,23	2.315.176,77
HAMOIR	10.894,00	2.723.500,00	911.384,46	1.812.115,54
HERSTAL	22.046,00	5.511.500,00	1.820.662,89	3.690.837,11
HUY	29.833,00	7.458.250,00	2.638.624,76	4.819.625,24
LIEGE	80.202,00	20.050.500,00	7.165.936,58	12.884.563,42
MARCHIN	25.175,00	6.293.750,00	2.163.278,44	4.130.471,56
MODAVE	8.718,00	2.179.500,00	796.332,96	1.383.167,04
OUFFET	6.320,00	1.580.000,00	395.000,00	1.185.000,00
SAINT-NICOLAS	11.727,00	2.931.750,00	1.042.156,82	1.889.593,18
SERAING	35.985,00	8.996.250,00	3.199.894,52	5.796.355,48
TINLOT	3.102,00	775.500,00	214.559,12	560.940,88
TROOZ	7.816,00	1.954.000,00	713.972,15	1.240.027,85
VISE	18.200,00	4.550.000,00	1.580.210,78	2.969.789,22
Total	393.657,00	98.414.250,00	34.423.246,79	63.991.003,21

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Provisions techniques diverses relatives à l'activité de Distribution	2.247.518
Provision pour le fonds social wallon	745.370
Provision sociale	337.487

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	4.100.000
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4.100.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**4.100.000**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	16.400.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	16.400.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**16.400.000**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	39.200.000
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	39.200.000
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**39.200.000**

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	59.700.000
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	59.700.000
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	**59.700.000**
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	2.247.278
Dettes fiscales estimées	450	253.290
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	6.042.318

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Charges financières à imputer	129.821
Produits à reporter - Travaux	1.248.200

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	2.728.156
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	401	392
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	392,2	394
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	502.282	511.832
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	24.292.122	23.097.615
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	13.070.391	10.143.816
Primes patronales pour assurances extralégales	622	585.718	548.843
Autres frais de personnel	623	1.503.459	1.785.486
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	55.299	101.129
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	2.097.972	1.621.373
Reprises		9113	132.891	1.637.700
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	2.211.742	4.177.105
Utilisations et reprises		9116	3.404.903	2.493.766
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	72.348	62.670
Autres		641/8	1.008.960	1.555.264
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	7	9
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	6,7	8,7
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	11.548	16.369
Frais pour la société		617	357.972	480.202

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	245.859	569.398
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
amortissements de subsides autres que ceux reçus de pouvoirs publics		816.024	701.380
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	31.602	321.745
Reprises	6511	164.815	
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Intérêts sur emprunts B.E.I.		1.564.080	1.671.032
Réduction de valeur sur actifs financiers		31.602	371.745
Reprise de réductions de valeur sur actifs financiers		-164.815	0
Intérêts de retard sur factures fournisseurs			584
Amendes précompte professionnel et arrondis de paiement			331
Frais sur papiers commerciaux			598

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	**36.391**	**284.837**
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	**36.391**	**284.837**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		3.174
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630	36.391	281.663
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	**10.734**	**13.018**
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	**10.734**	**13.018**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	10.734	13.018
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	**405.493**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	405.493
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	20.752.654	21.429.833
Par la société	9146	12.487.573	14.794.794
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	6.711.021	6.601.919
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
La CILE s'est engagée auprès des autorités wallonnes sur un plan d'action visant à remplacer l'entièreté des raccordements en plomb encore présents sur son réseau. Ce plan d'action s'étalera en fonction des moyens financiers de la CILE sur une période de 6 à 13 ans. L'engagement financier cocnernant le volet "investissement" oscillerait entre 89.250.945 € et 110.918.414 €.		89.250.945
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice
89.250.945

La CILE s'est engagée auprès des autorités wallonnes sur un plan d'action visant à remplacer l'entièreté des raccordements en plomb encore présents sur son réseau. Ce plan d'action s'étalera en fonction des moyens financiers de la CILE sur une période de 6 à 13 ans. L'engagement financier cocnernant le volet "investissement" oscillerait entre 89.250.945 € et 110.918.414 €.

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Conseil d'Administration de la C.I.L.E., réuni en séance du 28 décembre 2011, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'affilier au fonds de pension solidarisé de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations locales et Provinciales (O.N.S.S.A.P.L.) à dater du 1er janvier 2012. Depuis le 1er janvier 2012, les pensions de retraite et de survie sont à charge du fonds de pension solidarisé de l'O.N.S.S.A.P.L. selon les règles de calcul du régime de pension du secteur public. En 2016, l'O.N.S.S.A.P.L. est devenue l'O.R.P.S.S. (par fusion avec l'OSSOM) et ensuite transférée à l'ONSS en 2017. Le régime des pension repris au statut du personnel est plus favorable que le régime de pension du secteur public.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pour garantir les droits acquis des agents, la C.I.L.E., au travers de l'OFP OGEO FUND, prend en charge la différence entre le montant de la pension calculé selon les règles de calcul reprises au statut du personnel et celui obtenu suivant les règles de calcul du régime de pension du secteur public. Afin de respecter les engagements de pension de la C.I.L.E., une note technique et un plan de financement sont rédigés par OGEO FUND tous les trois ans ou à chaque changement de législation. Ces documents sont communiqués à la FSMA. La valeur du Canton CILE dans OGEO FUND au 31 décembre 2023 est de 148.050.756 Eur.

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	Exercice
Cautionnements constitués dans le cadre des procédures de marché publics	329.130

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	**526.812**	**526.812**
Participations	9262	526.812	526.812
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	126.426
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	**26.299**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0202395052	C-app 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation CILE (Octobre 2020) :

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le Code des sociétés et associations ainsi que dans son arrêté d'exécution du 29 avril 2019.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et, dans le cas où elle laisse libre choix à l'entreprise, le conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du conseil d'administration.

1. ACTIF

1.1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

a) Valorisation

Les frais d'établissement sont valorisés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

b) Amortissement

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, les frais d'établissement sont amortis sur une période maximale de 5 ans. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Valorisation

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Lorsque celles-ci sont produites, développées par l'intercommunale pour ses propres besoins, elles sont valorisées à leur prix de revient.

b) Amortissement

Les coûts liés aux développements informatiques, à la migration des données, à l'intégration de l'ensemble des logiciels d'exploitation sous l'environnement SAP exposés entre 2014 et 2016 ainsi que ceux qui sont exposés dans le cadre d'une modification substantielle du projet initial sont amortis sur une période maximale de 10 ans.

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, Les frais d'études, de recherches, d'organisation et de développements informatiques liés au projet de transformation digitale de l'entreprise sont amortis sur une période allant de 3 ans à 5 ans.

Les frais d'études de faisabilité ne se rapportant pas à la réalisation de chantiers s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Valorisation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, leur valeur d'apport ou leur coût de revient suivant les directives de l'article R308bis – 8 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région Wallonne, dans le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005.

Les productions immobilisées sont forfaitairement majorées d'une quote-part de couverture de frais internes indirects représentés par :

- Frais d'études : 7,5% du montant de la moyenne des soumissions ;
- Frais de surveillance : 5,5% du montant de la réalisation ;
- Frais de coordination : Max. 2% du montant de la réalisation.

Dans le cadre de prestations d'études, de surveillance et de coordination externalisées, la production immobilisée peut être majorée du coût réel facturé.

Les nouveaux raccordements sur fonds de tiers sont valorisés à leur prix de revient.

Les immobilisations en cours sont valorisées à la somme des coûts exposés et comptabilisés sur chaque numéro de travail d'investissement ouvert et non clôturé au 31 décembre de chaque exercice.

b) Réévaluation

Jusqu'en 2002, les immobilisations corporelles étaient réévaluées annuellement sur base de leur valeur résiduelle réévaluée de fin d'exercice précédent. Le taux de revalorisation appliqué était calculé sur la moyenne des croissances de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, limité à 80% du ratio obtenu.

Depuis l'exercice 2003, le Service Public de Wallonie ne permet plus la revalorisation systématique des immobilisations corporelles.

c) Amortissement

1. Terrains bâtis :

Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.

2. Bâtiments administratifs :

Ces constructions font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 50 ans.

3. Bâtiments de production et distribution :

L'amortissement de ces bâtiments se pratiquent selon la durée déterminée dans les tableaux suivants :

Bâtiments de production	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'une station de pompage, de refoulement, de traitement, d'un ouvrage de stockage (réservoir)	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre de vannes	Maximum 33 ans
Route d'accès à un captage	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs, châteaux d'eau, …	Maximum 33 ans
Réhabilitation et aménagement des immeubles résidents	Maximum 10 ans
Aménagements de Parkings	Maximum 20 ans
Acquisitions d'ouvrages résultant d'apports ou échanges de réseaux	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, …) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

Bâtiments de distribution	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'un réservoir, d'une centrale de refoulement, d'un château d'eau	Maximum 50 ans
Acquisitions d'immeubles	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, …) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

4. Installations, machines et outillages :

Les installations en conduites et raccordements, les équipements ainsi que l'outillage sont amortis de la manière suivante :

Installations de production	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Pose de vannes sur les réseaux d'adduction	Maximum 20 ans
Compteurs, débitmètres	Maximum 8 ans
Systèmes de chloration	Maximum 10 ans
Outils de télégestion	Maximum 8 ans
Automates, pompes et groupes motos-pompes	Maximum 10 ans
Capteurs, stabilisateurs, et réducteurs de pression	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux stations de pompage, centrales de refoulement, ouvrages de stockage, aux chambres de réduction et stabilisation de de pression	Maximum 33 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Equipements du garage, des magasins, des ateliers, du laboratoire	Maximum 10 ans

Installations de distribution	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites de distribution (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de vannes supplémentaires pour le sectionnement des réseaux	Maximum 20 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Renforcement et amélioration de réseau, les lotissements et extensions de réseau	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre à vannes sur les réseaux de distribution	Maximum 33 ans
Pose de purge sur conduites	Maximum 20 ans
Tous les nouveaux raccordements et tous les remplacements de raccordements vétustes	Maximum 30 ans
Gros Compteurs (DN supérieur à 40 mm)	Maximum 8 ans
Débitmètres	Maximum 8 ans
Pompes	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux réservoirs, châteaux d'eau, aux chambres de réduction et de stabilisation de pression	Maximum 33 ans
Automates programmables	Maximum 10 ans
Installations électriques	Maximum 10 ans
Installations téléphoniques	Maximum 10 ans

Outillage	Maximum 10 ans
Vidéosurveillance, Sécurisation des sites, contrôle d'accès	Maximum 10 ans
Scanner de cartographie et fonds de plan	Maximum 10 ans

5. Aménagements divers

Les aménagements (Rayonnages, cloisons, aménagements réfectoire, ateliers, bureaux, …) sont amortis sur une période de 10 à 20 ans selon le caractère plus ou moins durable de ceux-ci.

6. Matériel roulant

Le matériel roulant est amorti de la manière suivante :

Nature de l'immobilisation	**Durée de l'amortissement**
Camions	Maximum 10 ans
Fourgons, Fourgonnettes	De 5 à 8 ans
Tracteurs	Maximum 10 ans
Jeeps	De 5 à 8 ans
Elévateurs	Maximum 10 ans
Véhicules de direction	5 ans
Remorques	10 ans

7. Mobilier et matériel de bureau

Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.
Le matériel informatique est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.
Le matériel et installations de téléphonie sont amortis sur une durée pouvant aller de 3 à 10 ans.
Le matériel de bureau est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.

8. Immobilisations détenues en leasing

La charge d'amortissement des immobilisations détenues en leasing est calculée sur la durée de vie économique de l'immobilisation faisant l'objet du contrat ou sur la durée du contrat lui-même.

L'amortissement relatif aux immobilisations détenues en leasing dans le cadre de l'usine d'embouteillage d'Hamoir s'étale sur une durée de 12 à 33 ans. (Voir dans Code des sociétés ce qu'on prévoit pour les leasings).

9. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties en fin d'exercice. L'amortissement de ces actifs ne débute qu'à l'achèvement des travaux et de leur affectation finale.
Sont notamment intégrés dans cette rubrique, les coûts de travaux ou d'études en cours de réalisation.

1.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique « Immobilisations financières » font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

1.6. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte des aléas de leur récupération.

Au 1er janvier 2004, les taux de réductions de valeur sur créances commerciales ont été adaptés conformément à l'article R308bis – 20 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau applicable en Région Wallonne :

Âge de la créance	Taux de réduction de valeur
1 an (N+1)	30%
2 ans (N+2)	75%
3 ans (N+3)	100%

1.7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les cessions d'actions ou de titres d'un même portefeuille-titres sont opérées prioritairement sur les dernières acquisitions (méthode de valorisation LIFO).

1.8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges exposées au cours de l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur (charges à reporter) et les revenus ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours des exercices ultérieurs (Produits acquis).

2. PASSIF

2.1. PLUS-VALUE DE REEVALUATION

Les plus-values enregistrées jusque fin de l'exercice 2002 font l'objet d'un transfert annuel en réserves disponibles au même rythme que l'amortissement des immobilisations réévaluées.

2.2. RESERVES

Conformément à l'article 52 1° des statuts, la réserve légale fait l'objet d'une dotation annuelle obligatoire de 5% du résultat bénéficiaire à affecter. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que le montant total de la réserve légale atteint 10% du capital social.

Les réserves indisponibles représentent les montants inscrits au fonds d'investissement au moment de la constitution de l'activité de distribution.

Les réserves disponibles sont alimentées par les décisions d'affectation de résultats bénéficiaires, ainsi que par le transfert annuel de l'amortissement sur les plus-values de réévaluation.

2.3. RESULTAT REPORTE

Conformément à l'article 52 des statuts de la CILE : « *l'affectation bénéficiaire pourra inclure le bénéfice à reporter, pour tout ou partie du résultat après dotation à la réserve légale…* ».

2.4. SUBSIDES EN CAPITAL

Sont portés sous cette rubrique, les subsides en capital obtenus des pouvoirs publics pour le financement total ou partiel de travaux d'infrastructures d'intérêt général, ainsi que les travaux d'intérêt privé financés par des tiers. La gestion de ces travaux, dès leur achèvement, retourne à la collectivité (raccordements, lotissements, extensions, déplacements de conduites).

Les subsides en capital font l'objet d'un amortissement calqué sur celui des immobilisations financées et, le cas échéant, à concurrence du solde, lors de la réalisation ou la mise hors service (déclassement) de ces immobilisations.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont amenées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société conformément aux articles 3 : 28 et suivants de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la CILE sont les suivantes :

a) Provision pour engagements statutaires :

La provision constituée a pour but de couvrir l'avantage pécuniaire octroyé aux agents statutaires pour les périodes de maladie excédant celle du salaire mensuel garanti.

En vertu des statuts, la CILE a l'obligation de maintenir 100% de la charge salariale d'un agent statutaire qui excède le salaire mensuel garanti et ce jusqu'à sa mise en disponibilité.

La procédure de comptabilisation de la provision pour engagement statutaire est la suivante :

- Mensuellement, une dotation de 5,30% de la masse salariale soumise à cotisation de pension des agents statutaires est enregistrée ;

- Trimestriellement, la provision constituée est utilisée en couverture du coût salarial des agents statutaires mis en disponibilité ;

- Annuellement à la clôture de l'exercice :

 - D'une part, il y a utilisation de cette provision en couverture des coûts salariaux supportés pour les agents statutaires absents en raison de maladie de longue durée, qui excèdent le salaire mensuel garanti et pour autant que ces agents ne soient pas déjà en disponibilité ;

 - D'autre part, le solde de la provision est ajusté sur la moyenne des coûts exposés pour les mises en disponibilité et les maladies longue durée des trois derniers exercices clôturés.

b) Provision Rattrapage remplacement des compteurs vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des compteurs ayant + de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre de ces compteurs vétustes.

La provision qui en découle est valorisée, par compteur vétuste, au coût d'acquisition dudit compteur augmenté des frais de pose facturés par les différents sous-traitants.

c) Provision Rattrapage remplacement des box vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des box à compteurs ayant + de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre des box vétustes et valorise la provision à constituer sur base du prix de revient moyen des mutations de l'exercice. Le coût salarial interne est ajusté en fonction du taux horaire standard de l'exercice qui suit (cfr les prévisions budgétaires).

d) Provision fonds social Wallon :

La provision « Fonds social de l'eau » couvre la contribution imposée aux distributeurs d'eau par le Code de l'eau, en ses articles 234 et suivants, et destinée à intervenir dans le paiement de tout ou partie de la facture d'eau du consommateur en difficulté financière. Cette contribution, hors indexation, est fixée à 0,0250 euro par mètre cube d'eau facturé.

L'utilisation annuelle de la provision sert à financer :

1° pour un montant équivalant à 80 % de cette contribution, les dépenses relatives à l'intervention financière dans le paiement des factures d'eau (constitution du fonds monétaires répartis entre les CPAS des villes et communes associées pour l'exercice de leurs droits de tirage) ;

2° pour un montant équivalant à 9 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par les centres publics d'aide sociale des villes et communes associées ;

3° pour un montant équivalant à 1 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par la S.P.G.E. dans le cadre de la gestion du Fonds Social de l'Eau ;

4° pour un montant équivalant à 10% de cette contribution, les dépenses relatives aux améliorations techniques utiles permettant une gestion rationnelle de l'eau, et ce sur demande d'intervention des CPAS des villes et communes associées en faveur des usagers reconnus en difficulté de paiement ou l'ayant été.

2.6. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif concernent des charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées que lors des exercices suivants (charges à imputer) ou des produits perçus lors de l'exercice mais afférents à des exercices ultérieurs (produits à reporter).

3. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe adéquate des comptes annuels par catégorie et pour leur valeur nominale figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Reclassements opérés sur l'exercice 2022 dans l'annexe aux comptes annuels 2023 :

- Reclassement d'une réduction de valeur sur nos placements de la rubrique comptable 652 "Moins-value sur réalisation d'actifs circulants" vers la rubrique 651 "Réduction de valeur sur actifs circulants" pour un montant de 321.745 €;

- Reclassement d'un placement ne constituant pas des titres à revenus fixe de la rubrique 52 "Titres à revenu fixe" vers la rubrique 51 "Actions, parts et placements autres que titres à revenu fixe" pour un montant de 68.171 €;

- Reclassement de notre obligation BELFIUS COLLARED FLOATER PCB Note de la rubrique 53 "Dépôts à terme" vers la rubrique 52 "Titres à revenu fixe" pour un montant de 2.873.505 €.

Éléments non récurrents impactant le résultat des exercices 2022 et 2023 :

2022 :

- Prélèvement sur non réserves libres OGEO Fund à concurrence de 1.500.000 €

- Subside RW crise énergétique : 2.728.156 €

- Récupération de précompte professionnel versé : 423.279,06 €

2023 :

- Prélèvement sur non réserves libres OGEO Fund à concurrence de 1.500.000 €

N°	0202395052	C-app 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

LE RAPPORT DE GESTION

I Evolution des affaires, résultats et situation de l'Intercommunale

L'année 2023 a été animée par les faits importants suivants :

Poursuite de la trajectoire tarifaire autorisée par le Ministre wallon de l'économie en son courrier du 25 février 2022 : le Coût-vérité Distribution appliqué au 1er janvier 2023 s'élève à 2,9953 €/m³ contre 2,9715 €/m³ en 2022 ce qui représente une croissance tarifaire de 0,0238 €/m³ soit +0.80% en comparaison avec une inflation moyenne 2023 de 4,06% ;

Sur l'exercice 2023, nous observons une nouvelle baisse des consommations, aussi bien sur notre réseau de production (-126.732 m³ par rapport à 2022 soit – 3,16%) que sur celui de distribution (-523.020 m³ par rapport à 2022 soit -2,20%) ;

La non-liaison de notre CVD à l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre février 2015 et mars 2022 conjuguée à l'inflation observée sur cette même période a induit une nouvelle régression importante de notre trésorerie en 2023 (- 12,250 millions d'EUR). Pour information, l'évolution de celle-ci entre 2015 et 2023 s'établit comme suit :



Pour compenser cette perte chronique de trésorerie, nous avons exécuté des prélèvements, à hauteur de 9,5 millions d'EUR, sur l'excédent des réserves mathématiques du canton CILE tels que validés avec l'OFP OGEO Fund dans le cadre des accords forgés en 2019.

Pour rappel, une enveloppe de 30 millions d'EUR avait été négociée, en accord avec la FSMA, pour le financement des charges patronales affectant les pensions. Au 31 décembre 2023, le solde de cette enveloppe s'élève à 14,5 millions d'EUR.

Cette enveloppe n'étant pas inépuisable, il reste impératif de renforcer structurellement notre capacité à générer des ressources et de la richesse, par le biais d'une révision de la trajectoire de notre CVD. Cette option nous permettra de satisfaire à nos obligations d'investissement sur nos réseaux vieillissants. Lorsque la seule source de revenus repose sur le produit des ventes d'eau, il n'est plus supportable (dans un contexte d'inflation tel qu'observé ces derniers exercices) que le CVD ne soit pas révisé régulièrement en lien avec l'évolution des prix à la consommation.

Bien que l'exercice 2023 se termine par un bénéfice à affecter de 841 mille EUR, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que ce résultat est très largement dépendant d'éléments externes à nos opérations courantes. En effet, sans les prélèvements « exceptionnels » effectués pour un montant de 9,500 millions d'EUR sur notre enveloppe de fonds OGEO, le résultat à constater serait une perte d'exercice de 8,66 millions d'EUR.

1. Le Bilan

Le bilan s'appuie sur un pied de 425,640 millions d'EUR venant de 424,420 millions d'EUR l'exercice précédent.

ACTIF

Les actifs immobilisés totalisent 359,113 millions d'EUR.

Les immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice 2023 passent de 10,030 millions d'EUR à 10,766 millions d'EUR.

Mouvements de l'exercice :	2,752 MEUR
Amortissements de l'exercice :	-2,016 MEUR
	0,736 MEUR

Les immobilisations corporelles augmentent de 14,689 millions d'EUR, passant de 327,008 millions d'EUR à 341,697 millions d'EUR, par les mouvements de l'exercice en acquisitions, désaffectations et amortissements :

- Acquisitions de l'exercice :		27,234 MEUR
• via achats directs	0,522 MEUR	
• via travaux	26,712 MEUR	
- Cessions/désaffectations :		0,000 MEUR
• les valeurs d'acquisition :	-0,384 MEUR	
• les amortissements :	0,384 MEUR	
- Amortissements de l'exercice :		-12,545 MEUR
		14,689 MEUR

Les désaffectations et cessions de l'exercice ont généré 11 mille EUR d'amortissements exceptionnels (charges d'exploitation non récurrentes), ainsi que 36 mille EUR de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (produits d'exploitation non récurrents).

L'évolution des immobilisations corporelles est répartie comme suit :

- Terrains et constructions	-1,384 MEUR
- Installations, machines et outillage	12,971 MEUR
- Mobilier et matériel roulant	-0,593 MEUR
- Autres immobilisations corporelles	-0,01 MEUR
- Immobilisations en cours	3,705 MEUR
	14,689 MEUR

Le montant total des dépenses d'investissement en 2023 atteint 29,987 millions d'EUR, pour lesquelles des participations de tiers à concurrence de 3,361 millions d'EUR ont été obtenues. Ces « subsides » portent sur :

- Les nouveaux raccordements pour 2,092 millions d'EUR ;
- Les extensions de réseaux pour 92 mille EUR ;
- Les lotissements pour 1,177 million d'EUR.

La valeur des immobilisations financières passe de 6,597 millions d'EUR à 6,650 millions d'EUR, elle augmente donc de 53 mille EUR, par :

- Le remboursement, pour un montant de 34 mille EUR, de 84 parts B2 détenues par la CILE dans le capital variable d'ECETIA FINANCES Scrl ;

- La souscription et la libération de 3.500 parts dans la société « SOCIETE DIGITALE DES EAUX DE WALLONIE » pour un montant de 87 mille EUR.

Les actifs circulants diminuent de 14,258 millions d'EUR, passant de 80,785 à 66,527 millions d'EUR.

Les créances à plus d'un an sont restées à l'identique de 2022, soit 60 mille EUR. Ce montant correspond à l'avance de fonds, sans intérêts et sans échéance définie, faite par la CILE en faveur de l'association sociale constituée par elle en 2018, « L'Eau Solidaire ASBL ».

La valeur des stocks s'élève à 4,868 millions d'EUR, elle augmente de 641 mille EUR par rapport à un an plus tôt. Les stocks sont répartis comme suit :

	Ex. 2023	**Ex. 2022**	**Variation**
- Les approvisionnements	3,349 MEUR	2,999 MEUR	0,35 MEUR
- Les en-cours de fabrication :	1,519 MEUR	1,228 MEUR	0,291 MEUR
Total :	**4,868 MEUR**	**4,227 MEUR**	**0,641 MEUR**

Les créances à un an au plus, qui se composent de créances commerciales et d'autres créances, diminuent de 558 mille EUR par rapport à 2022, pour atteindre 32,098 millions d'EUR.

Le total du solde des créances commerciales augmente de 10,70 %, soit de 2,864 millions d'EUR. Cette augmentation se traduit principalement par l'augmentation de l'en-cours clients ainsi que par l'impact de la majoration de 0,0238 €/m³ de notre CVD au 1er janvier 2023 (+0,80 %), le CVD passant de 2,9715 EUR à 2,9953 EUR.

Les autres créances à un an au plus diminuent de 3,421 millions d'EUR au cumul des motifs principaux :

- Du versement du subside d'exploitation du Gouvernement wallon en soutien des distributeurs d'eau face à la crise énergétique : 2,758 MEUR
- De la récupération partielle du précompte professionnel versé en 2021, en application des mesures d'allègement pour le travail d'équipes : 0,424 MEUR

Au 31-12-2023, les placements de trésorerie atteignent 4,630 millions d'EUR. Ils augmentent de 134 mille EUR par rapport à un an plus tôt. Cette variation s'explique par les reprises partielles de réductions de valeur actées un an plus tôt.

A la clôture de l'exercice 2023, les valeurs disponibles s'élèvent à 4,943 millions d'EUR. Elles sont 12,383 millions d'EUR en deçà de la situation financière du 31-12-2022 (17,326 millions d'EUR).

La régression de 12,383 millions d'EUR des liquidités immédiates et à court terme doit être mise en parallèle avec la partie nette du financement des investissements non couverte par le cash-flow dégagé par les opérations d'exploitation.

Les comptes de régularisation d'actif sont 2,092 millions d'EUR inférieurs à la situation d'un an plus tôt. A l'arrêt des comptes de 2023, ils se totalisent à 19,928 millions d'EUR venant de 22,020 millions d'EUR en 2022.

Les comptes de régularisation d'actif se composent :

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
- Du produit à recevoir sur l'assainissement :	15,712 MEUR	16,637 MEUR	-0,925 MEUR
- Du produit à recevoir sur les acomptes émis :	3,786 MEUR	3,803 MEUR	-0,017 MEUR
- Des charges à reporter :	0,364 MEUR	1,495 MEUR	-1,131 MEUR
- De produits divers à percevoir :	0,066 MEUR	0,085 MEUR	-0,019 MEUR
Total :	**19,928 MEUR**	**22,020 MEUR**	**-2,092 MEUR**

PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 323,755 millions d'EUR, venant de 319,416 millions d'EUR un an plus tôt, ils enregistrent une augmentation de 4,339 millions d'EUR.

Les apports indisponibles restent inchangés par rapport à 2022 s'élevant à 49,837 millions d'EUR.

Les plus-values de réévaluation totalisent 57,043 millions d'EUR. Par rapport à un an plus tôt, elles sont en retrait de 2,062 millions d'EUR en conséquence des amortissements pratiqués pour l'exercice 2023 sur les valeurs résiduelles comptables des réévaluations antérieurement opérées sur les actifs corporels fixes.

Conformément aux recommandations des normes comptables, la contrepartie de l'amortissement acté sur ces réévaluations a été transférée aux réserves disponibles.

A la clôture de l'exercice, les réserves s'élèvent à 174,175 millions d'EUR. Elles croissent de 2,104 millions d'EUR par rapport à la situation du 31 décembre 2022, aux motifs :

- De l'affectation bénéficiaire 2023, dont 5 % à la réserve légale, soit 42 mille EUR ;
- Du transfert, aux réserves disponibles, des réévaluations amorties en 2022, soit 2,062 millions d'EUR ;

La présentation du plan stratégique 2014–2016 nous a permis de compléter l'article 52 de nos statuts, en ouvrant la possibilité que tout ou partie du bénéfice à affecter puisse être reporté après la dotation à la réserve légale. Cette nouvelle opportunité de la répartition bénéficiaire répond au principe de régulation du prix de l'eau, puisqu'elle permet de reporter, sur l'exercice comptable suivant, l'excédent de revenus issu de l'application du C.V.D. autorisé.

Bénéfice reporté au 01-01-2023 : 10,608 MEUR
Affectation bénéficiaire 2023 : 0,798 MEUR
Bénéfice reporté au 31-12-2023 : 11,406 MEUR

Les subsides en capital augmentent de 3,498 millions d'EUR, passant de 27,795 à 31,293 millions d'EUR.

La participation des tiers dans les investissements 2023 s'élève à 3,361 millions d'EUR, répartis entre :

- Les nouveaux raccordements pour 2,092 millions d'EUR ;
- Les extensions de réseaux pour 92 mille EUR ;
- Les lotissements pour 1,177 million d'EUR.

A ces montants, il faut ajouter 1,199 million d'EUR, qui correspondent à la variation de l'état des subsides en cours entre 2023 et 2022 (subsides à reporter en raison de l'achèvement futur des travaux pour lesquels ils ont été perçus).

- Situation au 01-01-2023 : 1,304 million d'EUR ;
- Situation au 31-12-2023 : 2,503 millions d'EUR.

Vient en déduction l'amortissement financier des subsides de l'exercice 2023, qui atteint 1,062 million d'EUR.

Depuis l'intégration du calcul des amortissements sous S.A.P., le produit financier de la première année, érodant le subside, est établi prorata temporis, au même rythme que l'amortissement du bien pour lequel l'intervention financière du tiers a été obtenue. Comme pour les immobilisés, les subsides reçus non matérialisés par la mise en exploitation du travail ne subissent pas d'amortissement financier ; ils constituent un encours.

Globalement, les provisions diminuent de 1,193 million EUR, passant de 5,937 à 4,744 millions d'EUR à la clôture de l'exercice 2023.

En mouvements de l'exercice, les provisions s'articulent sur :

- Des dotations à concurrence de 3,246 millions d'EUR.
- Des utilisations et reprises à concurrence de 4,439 millions d'EUR.

Dans le détail, ces mouvements sur les provisions se ventilent comme suit :

	Situation au 1er Janvier 2023	**Dotations**	**Utilisations**	**Reprises**	**Situation au 31 décembre 2023**
Obligations sociales statutaires	1,278 MEUR	2,111 MEUR	-2,056 MEUR	0,000 MEUR	1,333 MEUR
Fonds Social droit tirage	0,543 MEUR	0,933 MEUR	-0,880 MEUR	0,000 MEUR	0,596 MEUR
Fonds Social frais de gestion	0,068 MEUR	0,117 MEUR	-0,110 MEUR	0,000 MEUR	0,075 MEUR
Fonds Social améliorations techniques	0,068 MEUR	0,075 MEUR	0,000 MEUR	-0,068 MEUR	0,075 MEUR
Remplacement compteurs vétustes	2,418 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	-0,425 MEUR	1,993 MEUR
Remplacement compteurs « Box »	0,244 MEUR	0,010 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,254 MEUR
Litige social	0,337 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,337 MEUR
Réhabilitation d'ouvrages	0,080 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,080 MEUR
Indemnités entrepreneurs crise Covid	0,900 MEUR	0,000 MEUR	-0,900 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR
	5,937 MEUR	**3,246 MEUR**	**-3,946 MEUR**	**-0,493 MEUR**	**4,744 MEUR**
		-1,193 MEUR			

A la clôture de l'exercice et toutes échéances confondues, les dettes diminuent de 1,925 millions d'EUR, passant de 99,066 millions d'EUR au 31-12-2022 à 97,141 millions d'EUR au 31-12-2023.

Les dettes à plus d'un an, composées uniquement de dettes financières, s'élèvent à 55,600 millions d'EUR, elles régressent de 4,100 millions d'EUR par :

- Le transfert des annuités de remboursement en capital à la B.E.I. sur les quatre tranches de prélèvement (pour un total de 4,100 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2023, les dettes à un an au plus sont en hausse de 2,122 millions EUR, passant de 38,035 à 40.157 millions d'EUR.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année se totalisent à 4,100 millions d'EUR ;

Les dettes commerciales augmentent de 1,467 million d'EUR par rapport à la situation d'un an plus tôt, passant de 21,390 à 22,857 millions d'EUR.

Les avances perçues en confirmation de commandes pour travaux (raccordements, extensions, compteurs supplémentaires, ...) se totalisent à 321 mille EUR, elles augmentent de 18 mille EUR par rapport à 2022.

Le cumul des dettes fiscales, salariales et sociales de 2023 est 276 mille EUR supérieur à celui de 2022, il s'élève à 8,543 millions d'EUR contre 8,267 millions d'EUR.

Les dettes fiscales augmentent de 134 mille EUR en raison du solde de l'IPM sur les revenus 2022 et 2023 encore à payer au 31 décembre 2023 (+ 131 mille EUR).

A la clôture de l'exercice, les dettes sociales ont progressé de 142 mille EUR, suite principalement à la hausse de la provision annuelle pour pécules de vacances (+ 147 mille EUR).

Les autres dettes à un an au plus augmentent de l'ordre de 361 mille EUR. Celles-ci s'établissent à 4,337 millions d'EUR contre 3,976 millions EUR en 2022. Elles se composent :

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
- Des comptes courants des communes associées :	3,122	2,955	0,167
- Des versements litigieux à rembourser :	0,073	0,082	-0,009
- Des fonds européens détenus pour l'étude du Smart Met :	0,11	0,11	0
- Du solde disponible du fonds social CILE :	0,082	0,082	0
- Du solde disponible du fonds social territorial :	0,073	0,073	0
- Du solde disponible en droit de tirage F.S.E. de 2022 :	0,483	0,239	0,244
- Des garanties déposées pour des comptes de contrat liés à l'HORECA et aux locations de cols de cygne :	0,394	0,435	-0,041
Total :	**4,337**	**3,976**	**0,361**

Les comptes de régularisation de passif se totalisent à 1,383 million d'EUR, ils progressent de 52 mille EUR par rapport à 2022 (1,331 million d'EUR). Ils se scindent en :

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
- Charges financières dues sur emprunts BEI :	0,130 MEUR	0,139 MEUR	-0,009 MEUR
- Charges d'exploitation à imputer :	0,005 MEUR	0,007 MEUR	-0,002 MEUR
- Produits locatifs perçus des opérateurs de téléphonie mobile à reporter :	0,000 MEUR	0,040 MEUR	-0,040 MEUR
- Produits à reporter sur travaux :	1,248 MEUR	1,145 MEUR	0,103 MEUR
Total :	**1,383 MEUR**	**1,331 MEUR**	**0,052 MEUR**

2. Le Compte de Résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 présente un bénéfice de 738 mille EUR.

Les produits d'exploitation 2023 s'élèvent à 155,860 millions d'EUR, ils augmentent de 5,746 millions d'EUR.

Eclatement du chiffre d'affaires	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
Produit des ventes d'eau par l'activité de Production :	3,738 MEUR	3,938 MEUR	-0,200 MEUR
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.D. :	74,644 MEUR	72,787 MEUR	1,857 MEUR
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.A. :	53,479 MEUR	54,583 MEUR	-1,104 MEUR
Produit de la contribution au fonds social de l'eau :	0,746 MEUR	0,667 MEUR	0,079 MEUR
Produit des locations compteurs :	0,561 MEUR	0,509 MEUR	0,052 MEUR
Produit des activités annexes :	5,468 MEUR	4,756 MEUR	0,712 MEUR
Sous-Total :	**138,636 MEUR**	**137,240 MEUR**	**1,396 MEUR**
Variation des encours & produits finis	0,287 MEUR	0,344 MEUR	-0,057 MEUR
Production immobilisée	4,587 MEUR	4,944 MEUR	-0,357 MEUR
Autres produits d'exploitation	12,314 MEUR	7,247 MEUR	5,067 MEUR
Produits d'exploitation non récurrents	0,036 MEUR	0,339 MEUR	-0,303 MEUR
Total :	**155,860 MEUR**	**150,114 MEUR**	**5,746 MEUR**

Evolution des cessions volumétriques

(en millions de m³)	M³ budget	M³ en 2023	M³ en 2022	M³ en 2021	M³ en 2020
Cessions Production	4,886 Mm³	3,881 Mm³	4,008 Mm³	3,381 Mm³	3,561 Mm³
Cessions Distribution	24,148 Mm³	23,220 Mm³	23,743 Mm³	24,487 Mm³	24,261 Mm³
Total des cessions	29,034 Mm³	27,101 Mm³	27,751 Mm³	27,868 Mm³	27,822 Mm³
Rendement global	74,32%	71,39%	71,43%	71,17%	71,63%

Le chiffre d'affaires 2023 est 1,396 millions d'EUR supérieur à celui de 2022, il passe de 137,240 millions d'EUR à 138,636 millions d'EUR, soit une croissance de 1,02 %.

A l'activité de Production, les cessions volumétriques perdent 127 mille m³ par rapport à 2022. Cette diminution se reflète essentiellement à travers la demande de notre client AB INBEV. En valeur, les cessions volumétriques de l'activité de Production croissent de 200 mille EUR.

A l'activité de Distribution, les ventes d'eau (CVD, CVA, fonds social et locations compteurs), qui forment 93,36 % du chiffre d'affaires, augmentent de 0,884 million d'EUR. La diminution de 523 mille m³ facturés par cette activité (-2,20 %) est partiellement contrebalancée par les augmentations tarifaires observées lors des exercices 2022 et 2023.

La production immobilisée et les autres produits d'exploitation sont globalement supérieurs de 4,350 millions d'EUR par rapport à 2022, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- L'intégration dans les comptes de 2022 du subside octroyé par le Gouvernement wallon, afin de renforcer la résilience des distributeurs face à l'évolution des coûts énergétiques et en renonciation de demandes d'ajustements tarifaires en 2023. Ce subside enregistré en « autres produits d'exploitation » s'élève à 2,728 millions d'EUR ;

- des prélèvements sur la convention d'utilisation des sur-couvertures de nos réserves mathématiques de pensions chez l'OFP OGEO Fund, aux fins de financer partiellement nos cotisations de pensions à hauteur de 9,500 millions d'EUR ;

- La régularisation sur le précompte professionnel trop perçu en 2022, au titre d'aides sur l'organisation du travail presté en équipes.

Les produits d'exploitation non récurrents de 2023 s'élèvent à 36 mille EUR. Comparés à un an auparavant, ils diminuent de 248 mille EUR. Cette catégorie de produits concerne des plus-values sur réalisations d'actifs corporels. En 2022, ces plus-values furent générées par la cession d'anciens véhicules.

Les charges d'exploitation 2023 se chiffrent à 155,122 millions d'EUR. Comparées à l'exercice 2022, elles augmentent de 5,449 millions d'EUR (+ 3,64%).

Les approvisionnements et marchandises sont comptabilisés pour 72,532 millions d'EUR, ils diminuent de 644 mille EUR, en raison d'une charge d'assainissement moins importante au regard de la baisse de consommation observée sur 2023 (-1,142 million d'EUR) conjuguée à l'évolution du prix d'achat d'eau externe, de l'indexation de la contribution de prélèvement et de l'augmentation générale des prix sur nos approvisionnements en pièces.

En 2022, le coût de la sous-traitance à facturer est à la hausse de 139 mille EUR par rapport à l'exercice 2022.

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
- Coût de l'assainissement	52,469 MEUR	53,611 MEUR	-1,142 MEUR
- Coût net des achats d'eau	8,756 MEUR	8,653 MEUR	0,103 MEUR
- Redevance de protection des captages	2,858 MEUR	2,926 MEUR	-0,068 MEUR
- Contribution de prélèvement	3,361 MEUR	3,441 MEUR	-0,080 MEUR
- Achats de marchandises	4,231 MEUR	3,827 MEUR	0,404 MEUR
- Coût de la sous-traitance à facturer	0,856 MEUR	0,717 MEUR	0,139 MEUR
Total :	**72,531 MEUR**	**73,175 MEUR**	**-0,644 MEUR**

Evolution des ressources et approvisionnements

(en million de m³)	M³ budget	M³ en 2023	M³ en 2022	M³ en 2021	M³ en 2020
Captages de Hesbaye	14,986 Mm³	14,602 Mm³	14,743 Mm³	14,940 Mm³	15,020 Mm³
Captages de Néblon	10,000 Mm³	10,303 Mm³	10,919 Mm³	11,203 Mm³	10,729 Mm³
Autres captages	1,250 Mm³	1,261 Mm³	1,291 Mm³	1,309 Mm³	1,240 Mm³
Production interne	26,236 Mm³	26,166 Mm³	26,953 Mm³	27,452 Mm³	26,989 Mm³
Achats externes	12,830 Mm³	11,799 Mm³	11,898 Mm³	11,703 Mm³	11,852 Mm³
Production totale	**39,066 Mm³**	**37,965 Mm³**	**38,851 Mm³**	**39,155 Mm³**	**38,841 Mm³**

La production totale de 2023 est 886 mille m³ inférieure à celle de 2022 (- 2,28 %), mais avec une répartition défavorable à notre production interne, qui perd 787 mille m³, pour des achats d'eau en régression de 99 mille m³.

Notre autonomie hydrique s'en trouve une nouvelle fois amoindrie avec un taux pour 2023 de 68,92 % contre 69,4 % en 2022.

Les services et biens divers se totalisent à 26,724 millions d'EUR. Globalement, ils augmentent de 2,684 millions d'EUR par rapport à un an plus tôt (+ 11,16 %).

A noter que les réparations sur les conduites, qui aboutissent au remplacement de plus de 6 m de conduite, sont portées en investissements et sont amorties sur 10 ans.

La hausse observée en 2023 s'exprime principalement au travers des postes d'énergie (+ 1.074 million d'EUR), de nos frais d'entretien de réseaux (+1,080 million d'EUR), d'une indemnisation pour révision de prix réclamée par notre sous-traitant principal (+ 712 mille EUR), d'honoraires de recouvrement (+ 465 mille EUR). Ces hausses sont contrebalancées par les économies réalisées sur les postes de frais informatiques (- 588 mille EUR), les frais de mission et de visibilité (-163 mille EUR), les prestations d'intérim (- 122 mille EUR) ainsi que les honoraires divers (- 102 mille EUR).

Services et biens divers	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
Les frais sur achats	0,033 MEUR	0,034 MEUR	-0,001 MEUR
Les indemnités d'occupation du domaine public	2,517 MEUR	2,540 MEUR	-0,023 MEUR
Les autres indemnités conventionnelles	0,989 MEUR	0,253 MEUR	0,736 MEUR
Les charges locatives	0,502 MEUR	0,384 MEUR	0,118 MEUR
Les frais d'entretien et de réparations	8,663 MEUR	7,475 MEUR	1,188 MEUR
Les frais informatiques	4,581 MEUR	5,169 MEUR	-0,588 MEUR
Les fournitures à l'intercommunale	4,802 MEUR	3,594 MEUR	1,208 MEUR
Les redevances et assurances	1,226 MEUR	1,144 MEUR	0,082 MEUR
Les honoraires et cotisations	2,720 MEUR	2,484 MEUR	0,236 MEUR
Les frais de mission et de visibilité	0,183 MEUR	0,346 MEUR	-0,163 MEUR
La charge du personnel intérimaire	0,358 MEUR	0,480 MEUR	-0,122 MEUR
Les émoluments aux organes de gestion	0,150 MEUR	0,137 MEUR	0,013 MEUR
Total :	**26,724 MEUR**	**24,040 MEUR**	**2,684 MEUR**

Les rémunérations et charges sociales s'élèvent à 39,452 millions d'EUR, elles augmentent de 3,876 millions d'EUR par rapport à l'exercice 2022 aux motifs :

- De l'impact des deux sauts d'index intervenus en 2023 ;
- De l'évolution barémique usuelle (ancienneté dans les plans de carrière) ;
- De la diminution de l'effectif moyen du personnel de 1,8 E.T.P pour atteindre en 2023 le nombre de 392,2 E.T.P. ;
- De la croissance de la cotisation de responsabilisation sur l'exercice 2023 :

Cotisation de responsabilisation	Montant
2023	3,759 MEUR
2022	1,423 MEUR
2021	1,327 MEUR
2020	1,239 MEUR
2019	1,013 MEUR
2018	0,836 MEUR
2017	0,751 MEUR
2016	0,626 MEUR
2015	0,541 MEUR

Charges sociales et salariales	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
Les rémunérations et avantages sociaux directs	24,292 MEUR	23,098 MEUR	1,194 MEUR
Les charges patronales d'assurances sociales	13,071 MEUR	10,144 MEUR	2,927 MEUR
Les primes patronales pour assurances extralégales	0,586 MEUR	0,549 MEUR	0,037 MEUR
Les autres frais de personnel	1,303 MEUR	1,405 MEUR	-0,102 MEUR
La variation de provision pour pécules de vacances	0,147 MEUR	0,274 MEUR	-0,127 MEUR
La variation de provision pour primes de fonctionnement	0,035 MEUR	0,056 MEUR	-0,021 MEUR
La variation de provision pour congés reportés	0,018 MEUR	0,050 MEUR	-0,032 MEUR
Total :	**39,452 MEUR**	**35,576 MEUR**	**3,876 MEUR**

Les amortissements se chiffrent à 14,551 millions d'EUR, ils augmentent de 969 mille EUR par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique se scinde en :

- Amortissements sur immobilisations incorporelles : 2,016 millions d'EUR.
- Amortissements sur immobilisations corporelles : 12,535 millions d'EUR.

Les investissements en 2023 s'élèvent à 29,987 millions d'EUR, dont 3,361 millions sont couverts par des interventions de tiers (compensation de la charge d'amortissement par un produit financier).

Les dépenses d'investissements 2023 se répartissent pour :

- 1,851 millions sur des immobilisations incorporelles ;
- 28,136 millions sur des immobilisations corporelles.

En synthèse, les dépenses d'investissement 2023 se présentent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSMENTS 2023	
Immobilisations corporelles	
Travaux	23.007.081,46 €
En cours au 01-01-2023	-12.730.397,44 €
En cours au 31-12-2023	17.207.672,37 €
Etudes – Surveillances – Coordinations	
Encours au 01-01-2023	-1.204.178,96 €
Encours au 31-12-2023	1.333.397,01 €
Sous-total travaux	**27.613.574,44 €**
Autres acquisitions directes	**522.274,75 €**
Immobilisations incorporelles	
Développements	2.752.555,16 €
En cours au 01-01-2023	-1.245.569,23 €
En cours au 31-12-2023	344.388,90 €
Sous-total développements logiciels et activés SAP & IT	**1.851.374,83 €**
Autres acquisitions directes	**0,00 €**
Dépenses d'investissements 2023	**29.987.224,02 €**
Dont financées sur fonds de tiers	**3.361.527,59 €**

Sur l'exercice 2023, les réductions de valeur sur créances commerciales un accroissement de 1,981 million d'EUR. Ceci est dû à l'ajustement de la réduction de valeur imposée par le Code de l'eau (+ 477 mille EUR) ainsi que la reprise du solde de provision pour absence de recouvrement constituée en 2020 (132 mille EUR en 2023 contre 1,638 million d'EUR en 2022).

Il est à noter que dans la valorisation des créances sur ventes d'eau, il n'y a pas de réduction de valeur sur l'exercice clôturé. A titre informatif, pour l'évaluation de l'assainissement dû sur l'exercice 2023, le taux de réduction de valeur, calculé en conformité à l'article 1 §4 de la convention d'indemnisation de perception du CVA, est de 1,89 %.

Les mouvements de provisions de l'exercice 2023 se soldent par une reprise de 1,193 million d'EUR, résultat de la contraction entre :

- Des dotations à concurrence de 3,246 millions d'EUR, dont :
 - 2,111 millions d'EUR de provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 1,125 million d'EUR de provision pour le fonds social wallon de l'eau ;
 - 10 mille EUR de provision complémentaire pour le remplacement des compteurs « Box » ;
- Des utilisations et reprises à concurrence de 4,439 millions d'EUR, dont :
 - 2,056 millions d'EUR d'utilisation de la provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 990 mille EUR d'utilisation des provisions pour le fonds social wallon de l'eau ;
 - 425 mille EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs vétustes ;
 - 900 mille EUR d'utilisation de provision pour indemnité de révision de prix entrepreneurs.

Les autres charges d'exploitation se totalisent à 1,092 million d'EUR, dont 13 mille EUR sont qualifiables de charges non récurrentes (caractère exceptionnel).

Comparées à l'exercice précédent, elles régressent de 539 mille EUR en raison d'une diminution des charges liées au fonds social de l'eau, des abandons et moins-values sur nos créances commerciales ainsi que des charges non récurrentes.

Autres charges d'exploitation :	**Ex. 2023**	**Ex. 2022**	**Variation**
Moins-values et abandons sur créances commerciales	0,372 MEUR	0,728 MEUR	-0,356 MEUR
Taxes diverses d'exploitation	0,059 MEUR	0,055 MEUR	0,004 MEUR
Frais de gestion et droits de tirage sur F.S.E.	0,633 MEUR	0,769 MEUR	-0,136 MEUR
T.V.A. non déductible & procès-verbaux	0,015 MEUR	0,010 MEUR	0,005 MEUR
Charges d'exploitation non récurrentes	0,013 MEUR	0,069 MEUR	-0,056 MEUR
Total :	**1,092 MEUR**	**1,631 MEUR**	**-0,539 MEUR**

Le résultat financier est bénéficiaire de 508 mille EUR. En comparaison de l'exercice 2022, il augmente de 331 mille EUR.

Les principaux faits financiers de 2023 sont :

- La baisse de 134 mille EUR du dividende perçu de la société NRB SA (751 mille EUR en 2023 contre 885 mille EUR en 2022) ;
- la hausse de 127 mille EUR des intérêts perçus sur les placements ;
- La baisse de 209 mille EUR des amortissements sur subsides en capital ;
- L'absence en 2022 de produits financiers non récurrents et de charges financières diverses ;
- La baisse de 107 mille EUR de la charge d'intérêts sur l'emprunt B.E.I. ;
- La diminution des réductions de valeur pour 291 mille EUR ;
- La reprise partielle des réductions de valeur enregistrées sur les placements à concurrence de 165 mille EUR.

Les produits financiers de 2023 s'élèvent à 1,976 million d'EUR et s'éclatent entre :

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
Les revenus d'actions	0,751 MEUR	0,885 MEUR	-0,134 MEUR
Les intérêts sur placements et valeurs disponibles	0,162 MEUR	0,035 MEUR	0,127 MEUR
L'amortissement des subsides en capital	1,062 MEUR	1,271 MEUR	-0,209 MEUR
Total :	**1,975 MEUR**	**2,191 MEUR**	**-0,216 MEUR**

Les charges financières de 2023 se totalisent à 1,468 millions d'EUR et se ventilent entre :

	Ex. 2023	Ex. 2022	Variation
Intérêts sur les emprunts B.E.I.	1,564 MEUR	1,671 MEUR	-0,107
Intérêts créditeurs négatifs sur les liquidités bancaires	0,000 MEUR	0,020 MEUR	-0,02
Réductions de valeur sur actifs circulants	0,031 MEUR	0,322 MEUR	-0,291
Reprise de réduction de valeur sur actifs circulants	-0,165 MEUR	0,000 MEUR	-0,165
Charges financières diverses	0,037 MEUR	0,001 MEUR	0,036
Total :	**1,467 MEUR**	**2,014 MEUR**	**-0,547 MEUR**

La charge fiscale de l'exercice se chiffre à 405 mille EUR, elle est constituée :

- Du précompte mobilier retenu sur le dividende NRB pour 225 mille EUR (30 % de 751 mille EUR) ;
- Du précompte mobilier retenu sur le produit des placements et valeurs disponibles pour 49 mille EUR ;
- De la charge fiscale estimée à l'IPM pour l'exercice d'imposition 2024 (bilan 2023) pour 131 mille EUR.

Affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice 2023 se solde par un bénéfice de 841 mille EUR, venant de 220 mille EUR un an plus tôt, soit un écart positif de 621 mille EUR.

Après affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale (42 mille EUR), le solde (799 mille EUR) est alloué au bénéfice à reporter, portant celui-ci à 11,407 millions d'EUR.

Affectations et prélèvements

• Bénéfice de l'exercice à affecter	0,841 MEUR
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	10,608 MEUR
Bénéfice à affecter	11,449 MEUR
• Affectation à la réserve légale	0,042 MEUR
• Bénéfice à reporter	11,407 MEUR

II Principaux risques et incertitudes

Risques et incertitudes liés à l'activité de l'intercommunale et à son développement futur

Complémentairement aux initiatives visant à restreindre les charges d'exploitation, nous aurons à tenir compte :

- Du risque lié au manque de moyens nécessaires au réinvestissement dans nos réseaux. Notre plan stratégique 2023 – 2025 prévoit en effet une revalorisation théorique substantielle de notre CVD, dont l'objectif est la reconstitution de notre enveloppe annuelle de réinvestissement. Cette revalorisation reste hypothétique concernant l'exercice 2025, ce qui pourrait restreindre la marge de manœuvre dans la réalisation de nos objectifs, si celle-ci ne devait pas avoir lieu.

 En effet, après le blocage du CVD intervenu entre février 2015 et mars 2022, après l'obtention de l'accord de l'OFP OGEO FUND et de l'aval de la FSMA pour que nous puissions, sur une période de 10 ans, prélever 30 millions d'EUR à des fins exclusives de financement de nos obligations de pensions, après avoir révisé nos règles d'évaluation visant à faire concorder nos durées d'amortissement à la réalité de terrain pour les bâtiments, les conduites et les raccordements et au vu de l'inflation du prix des énergies, des matières premières, des salaires et de leur répercussion sur les formules de révision de prix des contrats signés et des marchés attribués, nous n'aurons d'autre alternative, au cours de l'exercice 2024, que de solliciter l'application d'une nouvelle trajectoire de notre CVD.

 La faiblesse de la trajectoire tarifaire octroyée en février 2022 (16 cents d'augmentation autorisée pour 2022 et 3 cents pour 2023, contre 25 cents demandés pour le seul exercice 2022) qui fait que nous n'avons d'autre alternative que d'ajuster nos besoins aux seuls moyens qui sont disponibles.

 Nous rappelons ici les moyens nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'éradication du plomb sur nos raccordements, dont le plan d'action prévoit le remplacement de 3.000 raccordements par an, pour un budget annuel de 12 millions d'EUR. A cela viennent s'ajouter les investissements nécessaires en termes de renouvellement des réseaux et de maintien des ouvrages, dont l'enveloppe annuelle est comprise entre 20 et 25 millions d'EUR.

- De l'évolution future des consommations domestiques, industrielles et agricoles ;

- Du rendement des réseaux, tant de production que de distribution, dont les infrastructures restent tributaires des conditions climatiques rencontrées, de leur maintenance, de leur renouvellement et de l'intensité de leur utilisation ;

- De l'évolution à venir de l'inflation, des conséquences sur l'indexation des salaires, sur le coût du crédit, sur le prix des matières et services ;

- De l'évolution future des cotisations patronales versées à l'O.N.S.S. pour le fonds solidarisé de pension en regard des agents statutaires, de l'impact des taux de responsabilisation ;

- Du risque sanitaire lié à l'état de nos ouvrages (délabrement de certains châteaux d'eau et réservoirs) mis en avant dans le cadre de l'élaboration du Water Safety Plan ;

- des nouvelles normes de qualité de l'eau découlant notamment de la transposition de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

- des changements climatiques et notamment des période de sécheresse de plus en plus fréquentes augmentant le risque de stress hydrique.

III Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'Intercommunale

- Le manque de garantie quant à l'évolution souhaitée de notre CVD ;

- L'impact de l'évolution à la hausse de l'inflation ;

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant

VI Succursales

Néant

VII Utilisation des instruments financiers

Néant

VIII Divers

Néant

Ingrid GABRIEL
Directrice générale

Francis BEKAERT,
Président

N°	0202395052	C-app 10

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	372,6	288,4	84,2
Temps partiel	1002	24,3	7,5	16,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	392,2	294,3	97,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	476.281	362.983	113.298
Temps partiel	1012	26.001	7.671	18.330
Total	1013	502.282	370.654	131.628
Frais de personnel				
Temps plein	1021	37.459.282	29.378.519	8.080.763
Temps partiel	1022	1.992.407	659.434	1.332.974
Total	1023	39.451.690	30.037.953	9.413.737
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	394	296,4	97,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	511.832	378.836	132.996
Frais de personnel	1023	35.575.760	27.151.749	8.424.011
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	374	27	396
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	362	27	384
Contrat à durée déterminée	111	12	0	12
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	288	9	295,1
de niveau primaire	1200	8	1	8,8
de niveau secondaire	1201	195	7	200,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	75	1	75,8
de niveau universitaire	1203	10	0	10
Femmes	121	86	18	100,9
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	30	9	37,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	46	8	52,6
de niveau universitaire	1213	10	1	10,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	5	0	5
Employés	134	189	20	205,4
Ouvriers	132	180	7	185,6
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	6,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	11.548	
Frais pour la société	152	357.972	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	31	0	31
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	23	0	23
Contrat à durée déterminée	211	8	0	8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	0	0	0

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	23	0	23
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	17	0	17
Contrat à durée déterminée	311	6	0	6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	6	0	6
Chômage avec complément d'entreprise	341	0	0	0
Licenciement	342	2	0	2
Autre motif	343	15	0	15
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	109	5811	27
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.969	5812	551
Coût net pour la société	5803	150.795	5813	35.460
dont coût brut directement lié aux formations	58031	150.795	58131	35.460
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	110	5831	26
Nombre d'heures de formation suivies	5822	478	5832	89
Coût net pour la société	5823	19.907	5833	3.870
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

N°	0202395052	C-app 11

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport annuel de rémunération 2024
Art. L6421-1 du CDLD

Exercice 2023

1 Table des matières

1

2 Textes de références

3 Rapport de rémunération 2023

3.1 Informations générales relatives à l'institution.....

3.2 Justification de la rémunération.....

3.3 Membres du Conseil d'Administration

3.4 Membres du Bureau Exécutif

3.5 Membres du Comité de Rémunération

3.6 Membres du Comité d'Audit

3.7 Membres du Conseil de Direction.....

3.8 Mandats dérivés.....

3.9 Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion.....

3.9.1 Présence des membres du Conseil d'Administration

3.9.2 Présence des membres du Bureau Exécutif.....

3.9.3 Présence des membres du Comité d'Audit.....

3.9.4 Présence des membres du Comité de Rémunération

3.10 Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification

2 Textes de références

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation (ci-après, le CDLD) qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations individuelles et nominatives, suivantes :

1. Les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'Audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau Exécutif ou du Comité d'Audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau Exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. La liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. La liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que le principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1er juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon ;
- aux différentes communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

3 Rapport de rémunération 2023

3.1 Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0202.395.052
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Période de reporting	2023
	Nombre de réunions
Assemblée Générale	4
Conseil d'Administration	19
Bureau Exécutif	23
Comité de Rémunération	1
Comité d'Audit	2
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur # ...	Néant

3.2 Justification de la rémunération

		Emoluments[*1]				Jetons de présence		
		Rémunération [*3]		ATN[*2]	Accord Tutelle	Rémunération [*3]		Accord Tutelle
		Du 01/01/23 au 30/11/23	Du 01/12/23 au 31/12/23			Du 01/01/23 au 30/11/23	Du 01/12/23 au 31/12/23	
Assemblée Générale		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Conseil d'Administration		SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Bureau Exécutif		SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Comité de Rémunération		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Comité d'Audit	Président	SO	SO	SO	SO	359,98 €	367,18 €	29-06-20
	Membre	SO	SO	SO	SO	249,99 €	254,99 €	29-06-20
Comité de Secteur		N'existe pas	N'existe pas	SO	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas
Président		3 332,69 €	3 399,35 €	SO	29-06-20	SO	SO	SO
Vice- Président		2 499,52 €	2 549,51 €	96,00 €	29-06-20	SO	SO	SO

Légende:	
Index du 01/01/23 au 30/11/23	1,9999
Index du 01/12/23 au 31/12/23	2,0399
SO	Sans objet
[*1]Emolument paiement mensuel	Terme échu
[*2] ATN(Inclus dans la rémunération)	Mise à disposition tablette (3€/mois)
	Abonnement internet (5€/mois)
[*3] Modalités de révision des jetons & émoluments (Art 5311-1§14)	Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.

3.3 Membres du Conseil d'Administration

	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des			la jeton	iste mandats dérivés	Pourcentage participation ux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Président du Conseil d'Administration du 01/01/23 au 31/12/23	BEKAERT Francis	40 058,94 €	36 659,59 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Emolument (AG du 21/06/18)	Voir point 1.8	100,00%
			3399,35 €	12/2023	2,0399			
			[1] *voir 1.9.1 et 1.9.2*					
Vice-Président du Conseil d'Administration du 01/01/23 au 31/12/23	CIALONE Thomas	30 140,23 €	27582,72 € (5 €[1] + 3 €[2] inclus)	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Emolument (AG 21/06/18) et ATN (CR 08/11/18)		100,00%
			2.557,51 € (5 €[1] + 3 €[2] inclus)	12/2023	2,0399			
			[1] *ATN Appareil mobile*					
			[2] *ATN Abonnement internet*					
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	BELHOCINE Sandra	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		89,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	CAPPA Marc	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		95,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité de Rémunération du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	COLAK Ernur	3 004,88 €	2 749,89 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		63,00%
			254,99 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	DE TOFFOL Samuel	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		68,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	DELIEGE Christel	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		74,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	DUPONT Francy	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		84,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	FERNANDEZ Miguel	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		89,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	GERARD Annick	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	Néant		0,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	LECERF Patrick	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		79,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Président du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	LEFEBVRE Jean-Louis	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		84,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	MANIGLIA Giuseppe	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		95,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération et autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	
			Montant	Période	Indice			
Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	MARLIER Bernard	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		74,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	PERRIN Dominique	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		74,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	VENDY Etienne	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		84,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	VRANCKEN André	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		84,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	WILLEMART Véronique	2 999,88 €	2 999,88 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		79,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Observateur du 01/01/23 au 31/12/23	HERRY Florence	Non rémunéré				Néant	Voir point 1.8	18,00%
Observateur du 01/01/23 au 28/02/23	JOINE Luc	Non rémunéré				Néant		50,00%
Observateur du 01/03/23 au 31/12/23	NOSSENT Marie-Christine	Non rémunéré						13,00%
Observateur du 01/01/23 au 31/12/23	VAN SEVENANT Eric	Non rémunéré				Néant		29,00%
Représentant du personnel du 01/01/23 au 31/08/23	KNOPS Arnaud	Non rémunéré				Néant		0,00%
Représentant du personnel du 01/01/23 au 31/12/23	VLEUGELS Micheline	Non rémunéré				Néant		78,00%
Représentant du personnel du 01/09/23 au 31/12/23	WARNEZ Sarah	Non rémunéré						71,00%
Représentant du personnel du 01/01/23 au 31/12/23	WATRIN Bernard	Non rémunéré				Néant		50,00%
Représentant du personnel du 01/01/23 au 31/12/23	WUIDAR Eric	Non rémunéré				Néant		83,00%

3.4 Membres du Bureau Exécutif

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence BE
			Montant	Période	Indice			
Président du Conseil d'Administration du 01/01/23 au 31/12/23	BEKAERT Francis		Voir Tableau C.A.			Emolument	Voir point 1.8	100,00%
Vice-Président du Conseil d'Administration du 01/01/23 au 31/12/23	CIALONE Thomas		Voir Tableau C.A.			Emolument		100,00%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	CAPPA Marc	4 499,75 €	4 499,75 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		100,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	DELIEGE Christel	4 004,78 €	3 749,79 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		74,00%
			254,99 €	12/2023	2,0399			

3.5 Membres du Comité de Rémunération

Fonction	Nom et Prénom	Remuneration totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence CR
Président du Comité de Rémunération du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	COLAK Ernur	Non rémunéré	SO	Néant	Voir point 1.8	100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	LECERF Patrick	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	MANIGLIA Giuseppe	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	MARLIER Bernard	Non rémunéré	SO	Néant		0,00%

3.6 Membres du Comité d'Audit

		Rémunération annuelle	de la	et des avantages		Justification autre	des mandats	Pourcentage présence Audit
			Montant					
Président du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	LEFEBVRE Jean-Louis	719,96 €	719,96 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant	Voir point 1.8	100,00%
				12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	DUPONT Francy	499,96 €	499,96 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		100,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	LECERF Patrick	499,96 €	499,96 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		100,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Membre du Comité de Rémunération 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	MANIGLIA Giuseppe	499,96 €	499,96 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		100,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/23 au 31/12/23 Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23	PERRIN Dominique	499,96 €	499,96 €	du 01/01/2023 au 30/11/2023	1,9999	Néant		100,00%
			0,00 €	12/2023	2,0399			

3.7 Membres du Conseil de Direction

	Nom	Date de début	Date fin	Total Rémunération	Quote ONSS+Pen	Montant imposable ATN	Montant imposable	Détail de la rémunération		ATN	ATN bachelier	Autres	Assurance complémentaire	Total brut	Mandat rémunéré
								Ch-Repas	Ch-Cheques						
Cheffe de service adjointe	BOUW Bénédicte	01-01-23	31-12-23	111 350,94	11 289,45	2 133,50	102 194,99	1 479,20	250,00	2 459,50	144,00	0,00	0,00	104 394,19	Voir point 1.8
Chef de service	COMPERE Jean-Michel	01-01-23	31-12-23	128 630,69	13 276,66	1 219,80	116 573,83	1 472,32	250,00	1 545,80	144,00	0,00	0,00	132 042,81	
Chef de service adjoint	ESSIARAB Adel	01-11-23	31-12-23	105 894,99	13 791,37	0,00	92 258,80	1 513,60	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 658,59	
Cheffe de service du 01/01/2023 au 31/08/2023. Directrice générale du 01/09/2023 au 31/12/2023.	GABRIEL Ingrid	01-01-23	31-12-23	157 974,59	20 599,34	1 493,77	139 049,29	1 548,00	250,00	1 855,77	108,00	0,00	0,00	161 736,36	
Chef de service	GERLACHE Marc	01-01-23	31-12-23	128 630,69	13 276,66	1 662,82	117 016,85	1 458,56	250,00	1 988,82	144,00	0,00	0,00	132 472,07	
Conseiller	GIACCIO Bruno	01-01-23	31-12-23	106 995,93	13 810,91	156,16	96 315,06	1 499,84	250,00	482,16	144,00	0,00	0,00	109 371,93	
Directeur général f.f. du 01/01/2023 au 31/08/2023. Directeur du 01/09/2023 au 31/12/2023.	GOFFIN Marc	01-01-23	31-12-23	179 563,89	15 962,70	2 164,48	165 765,67	1 376,00	250,00	2 490,48	144,00	0,00	0,00	183 824,37	
Directeur d'Administration	HEGGERICKX Marc	01-01-23	31-12-23	147 391,80	14 338,96	1 856,16	134 909,00	1 492,96	250,00	2 182,16	144,00	0,00	0,00	151 460,92	
Chef de service du 01/01/2023 au 31/08/2023. Directeur général adjoint du 01/09/2023 au 31/12/2023.	MARECHAL Julien	01-01-23	31-12-23	151 573,15	15 201,76	1 133,91	137 505,30	1 472,32	250,00	1 495,91	108,00	0,00	0,00	154 899,38	
Directeur d'Exploitation	MICHAUX Bernard	01-01-23	31-12-23	138 951,14	14 338,96	1 667,89	126 280,07	1 348,48	250,00	1 993,89	144,00	0,00	0,00	142 687,51	

*1 Les montants repris dans cette colonne correspondent au calcul suivant : Total rémunération - Quote-part ONSS & pension + Chèques Repas + Eco Chèques + ATN véhicule + ATN Gsm + Assurance décès et prime déco

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local :
Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ?
Non.

Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Sans objet.

Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Sans objet.

Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ?
Sans objetMandats dérivés

3.8 Mandats dérivés

Membres des Organes et du Conseil de direction - Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle					
Fonctions	Nom	Société	Instance	Titre	Rémunérations du 01.01.2023 au 31.12.2023
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Présidente (à partir du 01/09/23)	non rémunéré
Directeur général ff	Monsieur Marc GOFFIN	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Président (jusqu'au 31/08/2023)	non rémunéré
Président	Monsieur Francis BEKAERT	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Bernard MARLIER	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Contrôleur de gestion	Monsieur Adel ESSIARAB	OFP OGEO FUND	Comité financier	Observateur	non rémunéré
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Observateur (jusqu'au 9/06/23)	non rémunéré
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Administrateur (depuis le 9/06/23)	non rémunéré
Directeur général ff	Monsieur Marc GOFFIN	SFE	Conseil d'administration	Administrateur (depuis le 9/06/23)	non rémunéré
Cheffe de service Patrimoine et Juridique	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Directeur RH & Achats et Marchés	Monsieur Marc HEGGERICKX	AIDE	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	INTRADEL	Conseil d'administration	Invité	non rémunéré
Manager Protection des Captages	Monsieur Jean-Michel COMPERE	ASTEE	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Ernur COLAK	INTRADEL	Conseil d'administration	Administrateur	249,99 € brut (01/01/23 au 30/11/23) ; 254,99 € (01/12/23 au 31/12/23) par séance
Cheffe de service Patrimoine et Juridique	Madame Ingrid GABRIEL (depuis le 25/05/23)	DIGIT'EAUX	Conseil d'administration	Vice-Présidente	non rémunéré
Responsable du département distribution	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré

Représentation aux Assemblées générales (Article L6421-1§1 d uCDLD)						
Fonction	Nom	Société	Instance	Rémunération	Décision Instance CILE	Remarque
Directeur RH & Achats	Monsieur Marc HEGGERICKX	AIDE	AG 27/06/23	non rémunéré	BE 12/06/23	
Directeur RH & Achats	Monsieur Marc HEGGERICKX	AIDE	AG 19/12/23	non rémunéré	BE 11/12/23	
Coordinateur qualité	Madame Mélissa PARRINELLO	AQUA PUBLICA EUROPEA	AG 29/06/23	non rémunéré	BE 22/05/23	Téléconférence
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	AG 09/06/23	non rémunéré	BE 22/05/23	
Responsable service communication	Madame Colette BAWIN	ASBL CLASSDEAU	AG 24/05/23	non rémunéré	BE 24/04/23	
Administrateur	Madame Sandra BELHOCINE	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/12/23	non rémunéré	CA 14/12/21	Membre jusqu'au 14/12/2024
Administrateur	Monsieur Giuseppe MANIGLIA	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/12/23	non rémunéré	CA 14/12/21	Membre jusqu'au 14/12/2024
Administrateur	Monsieur Bernard MARLIER	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/12/23	non rémunéré	CA 14/12/21	Membre jusqu'au 14/12/2024
Président	Monsieur Francis BEKAERT	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/12/23	non rémunéré	CA 11/09/18	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 11/12/23	non rémunéré	CA 17/08/23	
Responsable du département distribution	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	AG 13/06/23	non rémunéré	BE 12/06/23	
Manager Protection des Captages	Monsieur Jean-Michel COMPERE	ASTEE	AG 05/06/23	non rémunéré	BE 11/04/23	Congrès
Manager Protection des Captages	Monsieur Jean-Michel COMPERE	CEBEDEAU	AG 20/06/23	non rémunéré	BE 08/05/23	
Vice- Président du Conseil d'administration	Monsieur Thomas CIALONE	CIRIEC-Belgium	AG 27/06/23	non rémunéré	BE 12/06/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	DIGIT'EAUX	AGE 14/11/23	non rémunéré	BE 13/11/23	
Cheffe de service Patrimoine et Juridique	Madame Ingrid GABRIEL	DIGIT'EAUX	AG 25/05/23	non rémunéré	BE 22/05/23	
Directeur général ff	Monsieur Marc GOFFIN	ECETIA FINANCES SC	AG 27/06/23	non rémunéré	CA 13/06/23	
Contrôleur de gestion	Monsieur Adel ESSIARAB	ECETIA FINANCES SC	AG 19/12/23	non rémunéré	CA 12/12/23	
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	ETHIASCo	AG 08/06/23	non rémunéré	BE 08/05/23	Vote en ligne
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	GUBERNA	AGE 06/06/23	non rémunéré	BE 22/05/23	Vote en ligne
Chef de service Secrétariat général	Monsieur Julien MARECHAL	INTRADEL	AG 29/06/23	non rémunéré	BE 12/06/23	
Contrôleur de gestion	Monsieur Adel ESSIARAB	INTRADEL	AGO et AGE 21/12/23	non rémunéré	BE 12/01/24	
Directeur de la Production	Monsieur Bernard MICHAUX	NRB	AG 27/04/23	non rémunéré	BE 24/04/23	
		NRB	AGE 18/12/23	non rémunéré	BE 27/11/23	Mandataire spécial Madame Arijana CELIK
		NRB	AGE 31/05/23	non rémunéré	BE 22/05/23	Procuration à M. Philippe LALLEMAND
		OGEO FUND	AG 20/06/23	non rémunéré	BE 22/05/23	Procuration à M. Gil SIMON
Directeur général ff	Monsieur Marc GOFFIN	SFE	AG 09/05/23	non rémunéré	BE 08/05/23	
Administrateur	Monsieur VRANCKEN	SPI	AG 27/06/23	non rémunéré	CA 13/06/23	
Membre du CODIR	Monsieur Bruno GIACCIO	SPI	AG 19/12/23	non rémunéré	BE 27/11/23	
Cheffe de service Patrimoine et Juridique	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	AG 30/05/23	non rémunéré	BE 08/05/23	
Cheffe de service Patrimoine et Juridique	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	AGE 30/05/23	non rémunéré	BE 08/05/23	

3.9 Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Des « V » sont indiqués quand il y a eu participation du membre et le sigle « € » quand il y a eu participation et paiement d'un jeton.

3.9.1 Présence des membres du Conseil d'Administration

Nom	Prénom	Mandat	10-janv	24-janv	03-févr	14-févr	14-mars	28-mars	11-avr	25-avr	09-mai	24-mai	13-juin	17-août	19-sept	10-oct	10-oct	17-oct	14-nov	12-déc	21-déc	Nombre de partipation total	Taux de participation total
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V+€	19	100%
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V+€	19	100%
BELHOCINE	Sandra	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V	V	V	V	V	17	89%
CAPPA	Marc	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V	V	V	V	V	18	95%
COLAK	Ernur	Administrateur	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	0	0	V+€	0	V+€	0	12	63%
DE TOFFOL	Samuel	Administrateur	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	V	0	13	68%
DELIEGE	Christel	Administrateur	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€	V	0	V	14	74%
DUPONT	Francy	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V	V	V	V	16	84%
FERNANDEZ	Miguel	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V	V	V	V	V	0	17	89%
GERARD	Annick	Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
LECERF	Patrick	Administrateur	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V	V+€	V+€	V	V	15	79%
LEFEBVRE	Jean-Louis	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V	V	V	V	16	84%
MANIGLIA	Giuseppe	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V	V	V	V	V	18	95%
MARLIER	Bernard	Administrateur	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V	0	14	74%
PERRIN	Dominique	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V	V+€	V+€	0	V	14	74%
VENDY	Etienne	Administrateur	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V	V	V	V	0	16	84%
VRANCKEN	André	Administrateur	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V	V	V	0	16	84%
WILLEMART	Véronique	Administrateur	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	V+€	V	V+€	V+€	V	V	15	79%
HERRY	Florence	Observateur	0			0	0	0	V	0	V	V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	18%
JOINE	Luc	Observateur	V			0																1	50%
NOSSENT	Marie-Christine	Observateur					0	0	0	0	V	0	V	0	0	0	0	0	0	0	0	2	13%
VAN SEVENANT	Eric	Observateur	0			V	0	V	0	0	0	0	V	V	0	0	V	0	0	0	0	5	29%
KNOPS	Arnaud	Représ. Personnel	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								0	0%
VLEUGELS	Micheline	Représ. Personnel	V		V	V	V	0	V	V	0	V	V	V	V	V	V	0	V	V	0	14	78%
WARNEZ	Sarah	Représ. Personnel													V	V	V	0	V	V	0	5	71%
WATRIN	Bernard	Représ. Personnel	V		V	V	V	V	0	V	0	0	V	V	0	0	0	0	V	0	0	9	50%
WUIDAR	Eric	Représ. Personnel	V		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	0	0	V	0	15	83%

pas convoqués

3.9.2 Présence des membres du Bureau Exécutif

Nom	Prénom	Mandat	10-janv	23-janv	31-janv	13-févr	27-févr	13-mars	27-mars	03-avr	11-avr	24-avr	08-mai	22-mai
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
CAPPA	Marc	Membre	V	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€
DELIEGE	Christel	Membre	0	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V	V+€	V+€	V+€

Nom	Prénom	Mandat	12-juin	26-juin	17-juil	11-août	04-sept	25-sept	09-oct	25-oct	13-nov	27-nov	11-déc	Nombre de partipation total	Taux de participation total
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	23	100%
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	23	100%
CAPPA	Marc	Membre	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V	V	23	100%
DELIEGE	Christel	Membre	V+€	0	0	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	17	74%

3.9.3 Présence des membres du Comité d'Audit

Nom	Prénom	Mandat	26-janv-23	04-avr-23	Nombre de partipation total	Taux de participation total
LEFEBVRE	Jean-Louis	Président	V+€	V+€	2	100%
DUPONT	Francy	Membre	V+€	V+€	2	100%
LECERF	Patrick	Membre	V+€	V+€	2	100%
MANIGLIA	Giuseppe	Membre	V+€	V+€	2	100%
PERRIN	Dominique	Membre	V+€	V+€	2	100%

3.9.4 Présence des membres du Comité de Rémunération

Nom	Prénom	Mandat	04-avr	Nombre de partipation total	Taux de participation total
COLAK	**Ernur**	**Président**	V	1	100%
LECERF	**Patrick**	**Membre**	V	1	100%
MANIGLIA	**Giuseppe**	**Membre**	V	1	100%
MARLIER	**Bernard**	**Membre**	0	0	0%

3.10 Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification

ANNEXE 2 - Rapport de Rémunération			
Monsieur Francis BEKAERT - Président de la CILE			
		Justification	
Mois 2023 *3	Montant brut de rémunération versé*1	% de présences aux réunions du mois*2	Jusitification de la rémunération versée
Janvier	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	3 332,69 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	3 332,69 €	100	Absence justifiée, pas de retenue à appliquer
Décembre	3 399,35 €	100	Absence justifiée, pas de retenue à appliquer

*1 conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

*2 Durant l'année 2023, la CILE a organisé 23 réunions du Bureau Exécutif et 19 réunions du Conseil d'Administration

*3 Les rémunérations ont été indexées aux 01/01/23 et au 01/12/23 suite aux différents dépassements de l'indice pivot

ANNEXE 2 - Rapport de Rémunération			
Monsieur Thomas CIALONE - Vice-Président de la CILE			
		Justification	
Mois 2023 *3	Montant brut de rémunération versé*1	% de présences aux réunions du mois*2	Jusitification de la rémunération versée
Janvier	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	2 499,52 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Décembre	2 549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer

*1 conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

*2 Durant l'année 2023, la CILE a organisé 23 réunions du Bureau Exécutif et 19 réunions du Conseil d'Administration

*3 Les rémunérations ont été indexées aux 01/01/23 et au 01/12/23 suite aux différents dépassements de l'indice pivot

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Société coopérative

Siège social

Rue du Canal de l'Ourthe, 8

4031 ANGLEUR

Tél : 04/367 84 11

info@cile.be

www.cile.be

TVA BE 0202 395 052

RPM Liège

Editeur responsable

Ingrid GABRIEL

Rue du Canal de l'Ourthe 8

4031 ANGLEUR

Crédits photos

Adobe Stock

Arnaud Siquet